

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 14 janvier 1919.

N° 16.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT DÉCRIT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT

Dans son discours de Toronto, l'hon. J. A. Calder fait un résumé des travaux accomplis et à accomplir par le comité qu'il dirige.

IL DÉCLARE QUE LE SUCCÈS DÉPEND DE LA COOPÉRATION.

L'hon. J. A. Calder, ministre de la Colonisation et de l'Immigration, a adressé la parole, vendredi 10 janvier, devant une nombreuse assemblée du Canadian Club, à Toronto, et c'est en sa qualité de président du comité de rapatriement et de placement qu'il a parlé.

Le ministre a fait remarquer que le problème de reconstruction auquel le Canada doit faire face n'a pas ici l'intensité qu'il revêt dans les pays d'Europe, bien que l'état actuel du Canada soit aujourd'hui bien différent de ce qu'il était avant la guerre.

La plupart des changements à faire, dit-il, sont ceux dont la nature contribuera, aussi matériellement que possible, à faire réussir tout le projet de rétablissement. On n'appréhende nullement, dans les cercles officiels, une tendance vers le Bolshévisme, pas plus qu'on ne saurait craindre aucun soulèvement sérieux.

Le discours prononcé par l'hon. J. A. Calder se lit comme suit:

Je désire vous adresser la parole simplement et directement. Nous venons de traverser une guerre. Le Canada a été en guerre durant quatre années. La lutte a été longue et difficile. Il est inutile que je m'arrête pour discuter en détail ce que nous avons accompli. Je crois pouvoir dire que, en proportion de notre population, nous avons accompli et nous avons contribué autant, si ce n'est plus, qu'aucun des pays belligérants. Pendant ces quatre années notre peuple a soutenu l'effort de

la guerre d'une manière admirable. Notre armée en campagne a maintenu ses cadres au complet et dans toute leur efficacité, jusqu'au moment où, après deux ou trois mois d'une lutte acharnée, de la plus dure lutte de toute la guerre, elle est entrée triomphante à Mons. Notre peuple, ai-je dit, a soutenu son effort d'une façon admirable. Puis, tout à coup, est arrivé l'armistice et, du jour au lendemain, toute la situation s'est transformée. Pendant la période de guerre notre peuple a subi toutes les privations. Les gens murmuraient bien et disaient qu'ils ne voudraient pas supporter d'autres inconvénients, endurer d'autres privations, se soumettre à d'autres règlements quand l'armistice est à la fin arrivé et a tout transformé. Je crois que, aujourd'hui, l'attitude du peuple canadien se représenterait bien par un point d'interrogation. Notre peuple interroge. Il s'inquiète et, je puis le dire, beaucoup sont anxieux. Aujourd'hui la tendance est aux réclamations, aux récriminations telles que nous n'en avons jamais eu. Il n'y a pas lieu de s'en surprendre, la chose est toute naturelle et bien de la nature humaine. Vous trouverez la même chose chez tous les belligérants. Nos gens sont devenus fatigués de la guerre et ils veulent retourner aux conditions d'avant guerre aussi vite que possible. Au Canada, aujourd'hui, les gens s'interrogent pour savoir si la nation est prête ou non à commencer cette nouvelle entreprise à laquelle nous devons faire face parce que, après tout, nous avons à résoudre une série nouvelle de problèmes et la question que nous nous posons les uns les autres c'est de savoir si nous sommes prêts, si nous nous y sommes préparés. Vous lisez de nombreuses critiques dans la presse, vous en entendez autant dans

[Suite à la page 2.]

LE REVENU NATIONAL DU CANADA EN 1918 EST DE \$2,400,000,000.

D'après les chiffres compilés par le Bureau Canadien des Statistiques, le revenu national du Canada s'est probablement élevé à deux billions de dollars en 1917 et, grâce à l'augmentation des salaires, ce chiffre, en 1918, sera probablement porté à \$2,400,000,000.

NOTRE MISSION CANADIENNE À LONDRES

La Commission canadienne du commerce définit le but de la section en Grande-Bretagne.

COOPÉRATION SOLLICITEE.

La Commission canadienne du commerce, à Ottawa, vient de publier un memorandum donnant des renseignements intéressants sur le but et les fins de l'organisation de la Mission canadienne à Londres, avec laquelle elle doit coopérer, et sur le plan d'action général projeté.

Le commerce d'outre-mer auquel le Canada aura probablement une opportunité de participer sera naturellement réparti en deux catégories distinctes:

1. Si des gouvernements entrent en négociations pour aucune nécessité spécifiée en fait d'articles manufacturés ou autres marchandises, et dans les cas où ce genre de commerce impliquerait l'ouverture de crédits par le Canada afin de nous permettre de fournir ces nécessités, tout commerce ainsi requis d'après des conventions spécifiées sera négocié par l'entremise de la Mission canadienne à Londres (n° 2 Whitehall Gardens, Londres, S.W.), et celle-ci à son tour le transférera à la Commission canadienne du commerce, à Ottawa, qui le distribuera parmi les manufacturiers canadiens. Il n'est pas encore déterminé jusqu'à quel point le Canada sera appelé à participer dans ce commerce, car la tendance générale dans tous les pays semble être en faveur de tout rétablir dans le cours ordinaire des choses aussi promptement que possible, dès que les conditions le permettront.

[Suite à la page 6.]

LE PARLEMENT EST CONVOQUÉ POUR LE MOIS PROCHAIN

Arrêté en conseil adopté après consultation avec sir Robert Borden et ses collègues qui sont en Europe.

Le Parlement est convoqué pour le jeudi, 20 février prochain. Le cabinet en est venu à cette décision après avoir communiqué par câblogramme avec sir Robert Borden et les autres ministres canadiens actuellement en Europe. Voici le texte de la proclamation:

CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous, —Salut:

PROCLAMATION.

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le quatrième jour du mois de février 1919, à laquelle date, en notre cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en notre dite cité d'Ottawa, jeudi, le vingtième jour du mois de février 1919, à trois heures de l'après-midi, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement du Canada pourront, par le conseil commun de notre dit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, en Notre dit Dominion, ce quatorzième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,
Greffier adjoint de la Couronne
en Chancellerie pour le Canada.

LE LICENCIEMENT DES TROUPES CANADIENNES D'OUTRE-MER

Important rapport du ministre, de la Milice outre-mer—
Dispositions prises pour le transport des dépendants.

Le bureau du ministère de la Milice outre-mer publie un important rapport touchant la démobilisation des troupes canadiennes en Europe et le nouveau système d'allocations, basé sur la durée du service, substitué à la vieille indemnité de licenciement.

Des dispositions sont aussi prises pour le transport au Canada, aux frais de l'Etat, des dépendants de tous les officiers, officiers non bre-

vetés et soldats du corps expéditionnaire.

Comme les allocations de service et le paiement des frais de voyage des dépendants sont des mesures rétroactives, tous les hommes licenciés avant le 11 novembre, date de la signature de l'armistice, seront placés sur un pied d'égalité avec ceux qui seront licenciés à l'avenir, et tous les dépendants qui ont payé leurs

[Suite à la page 10.]

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT DÉCRIT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE RETABLISSEMENT

[Suite de la page 1.]

la rue, dans les tramways, chez vous même, de la tribune et de partout vient la même question qui consiste à demander si le gouvernement ou les gouvernements de ce pays ont préparé les plans nécessaires pour prendre en main et résoudre les nouveaux problèmes que nous avons devant nous. Et c'est la question que je me propose de discuter quelque temps avec vous aujourd'hui.

Je présume, monsieur le président, qu'il serait tout à fait déplacé pour moi de parler de politique à cette assemblée, mais je veux néanmoins dire deux ou trois mots en aparté et je compte cependant ne pas manquer aux règlements de votre club. On s'interroge aussi beaucoup ces jours-ci au sujet de ce qui va se passer à Ottawa. Des rumeurs courent un peu partout disant que de profondes dissensions existent à Ottawa, que, dans le cabinet, des divergences très étendues existent et semblent indiquer qu'il y aura bientôt une rupture qui nous conduirait aux élections générales dans le pays. Or, je veux vous dire—et je crois être bien placé pour le savoir—comme je crois que le peuple du Canada a le droit de savoir c'est qu'en autant que je suis capable de juger il n'y a pas la plus petite indication d'une rupture à Ottawa, ni maintenant ni plus tard. Nous avons assumé notre nouvelle tâche comme nous avions accepté l'ancienne. Nous comprenons les dangers et les difficultés auxquels la nation doit faire face. Nous comprenons que nous avons devant nous une tâche gigantesque et je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas un seul membre de ce gouvernement qui ne soit persuadé qu'il serait criminel de forcer notre peuple à une élection générale pendant les quelques mois suivants. Non, il y aurait trop à risquer. Les problèmes, les problèmes immédiats que nous avons à résoudre ont trop d'importance pour que nous fassions maintenant un jeu politique. Je dis qu'il est trop importants et je puis vous assurer que, du moins en ce qui concerne le gouvernement, il n'existe pas en ce moment la moindre tendance vers le jeu de la politique. Nous nous proposons de continuer jusqu'à ce que tous les hommes soient revenus du front, c'est-à-dire, du moment que le parlement nous le permettra. Vous devez comprendre que le gouvernement doit continuer à garder la confiance de la majorité du parlement mais, en tant que ses membres eux-mêmes sont intéressés, ils se proposent de continuer le travail. Dans mon opinion, il ne devrait pas y avoir d'élections dans ce pays tant que tous les soldats ne seront pas revenus du front. Assurément, si jamais des hommes ont gagné le droit d'exercer des droits de citoyens ce sont bien ceux qui ont fait leur devoir au front pendant ces trois ou quatre dernières années. Il ne serait pas juste de faire un appel au peuple de ce pays avant que ces hommes soient de retour et qu'ils aient l'avantage de prendre part à cette élection, avant qu'ils aient pu se rendre compte des conditions existantes et de la situation afin qu'ils prennent leur part dans l'établissement du gouvernement auquel ils jugeront prudent de confier les affaires du pays.

Permettez-moi de dire un mot ou deux sur ce terme qu'on a tant entendu, le mot "reconstruction". Ce mot implique bien des choses. Il veut dire davantage dans d'autres pays que le nôtre. Aujourd'hui, le terme reconstruction est gros de signification. Il comporte l'idée qu'un désastre s'est produit, qu'il y a eu une catastrophe, une destruction de choses matérielles comme d'autres choses. Nous n'avons pas eu beaucoup de ces destructions au Canada. La reconstruction comme elle s'applique en Belgique, dans le nord de la France, en Serbie, en Roumanie et dans d'autres pays d'Europe est bien différente de ce qu'elle est réellement au Canada mais, bien que le Canada d'aujourd'hui soit totalement différent de notre Canada d'il y a quatre ans, nous avons aussi nos problèmes de reconstruction, et, pour réduire la chose à sa plus simple expression, je crois pouvoir mieux l'exprimer de la manière suivante: A cause de la guerre notre peuple pense aujourd'hui d'une manière différente qu'il pensait il y a quatre ans. Il y a plus d'indépendance de pensée au Canada. Dans notre pays, le cœur et l'âme du peuple ont été touchés comme ils ne l'avaient jamais été auparavant.

Je veux que vous compreniez bien ceci comme je désire que tout le peuple du pays le comprenne. Vous savez qu'il existe beaucoup de personnes qui croient que nous allons tout simplement retourner aux choses d'avant guerre, que nous allons tout simplement revenir aux mêmes routines et aux mêmes principes. Ce n'est pas vrai. C'est faux. Non, notre peuple s'est enfin éveillé à l'idée qu'il devait s'intéresser aux choses du pays, aux affaires publiques du pays. Autrefois, comme vous le savez, notre peuple s'intéressait aux affaires publiques quelques jours avant les élections et, je puis ajouter quelque chose d'aussi vrai—même à l'époque des élections, un grand nombre de personnes ne se servaient ni de leur jugement ni de leur raison. Ils suivaient simplement les idéals d'un parti politique. Aujourd'hui, le peuple canadien n'est plus d'humeur à agir ainsi. Beaucoup de gens, un grand nombre de gens, ont une notion tout à fait différente des choses. Beaucoup croient qu'il suffit de battre la grosse caisse pour voir leurs fidèles servants se grouper autour d'eux comme jadis. Cela ne peut se faire; cela ne se fera pas. Le peuple canadien a l'intention d'accomplir autre chose et, prenez-en ma parole, quand le moment sera venu, quand le peuple du pays aura l'occasion de décider quelle sorte de gouvernement convient à ce pays, quel genre de politique ce pays devra adopter, le peuple saura penser, saura se servir de sa raison et il s'en servira comme jamais auparavant il ne l'a fait.

Au Canada beaucoup de nos problèmes de reconstruction existent depuis trop longtemps. En ce qui regarde le système notre pays est demeuré plus ou moins arriéré. Notre politique nationale n'a pas été la politique du progrès, nous avons traîné en arrière et notre travail de reconstruction au pays consistera surtout à mettre en pratique divers moyens tendant au développement de ce pays comme à l'amélioration des conditions du peuple. Voilà ce que sont surtout nos problèmes de reconstruction, ces problèmes que nous devons embrasser, résoudre, et les systèmes que nous devons mettre en pratique aussitôt que possible. Beaucoup de gens se demandent si un soulèvement sérieux ne va pas se produire au Canada. Je dis franchement que je ne le crois pas. Je n'en crois rien. Nous n'aurons pas de tremblement de terre et, sauf peut-être dans certains endroits, nous n'aurons pas de Bolshévisme. La grande majorité de notre peuple est solide et pense sainement et nous allons traverser l'état de choses qui existe maintenant sans beaucoup de difficultés, avec moins de difficultés, j'en suis certain, que beaucoup d'autres pays du monde. Cependant, je ne veux pas dire par là que nous n'aurons pas nos inquiétudes et que nous n'aurons pas de troubles. Ce n'est pas du tout cela que je veux dire. Ce que je veux dire c'est que le peuple canadien est constitué de telle manière que, à quelque point de vue qu'on se place, une chose comme le Bolshévisme ne peut s'implanter et se développer librement dans notre pays. Mais, c'est à vous, hommes d'affaires, qu'il incombe d'empêcher cette implantation et ce développement. Vous avez à y voir; c'est votre tâche et votre devoir et vous avez votre rôle à jouer dans le problème. Si le gouvernement fédéral, les autres gouvernements, les diverses organisations, les hommes d'affaires et le peuple de ce pays ne font pas leur part vers la solution des problèmes dont nous devons nous occuper, il y aura pour nous un danger de voir des choses plus graves que le mécontentement et nous verrons des troubles très sérieux se produire dans notre Canada.

Mais, comme votre président l'a laissé entendre, je viens ici surtout pour discuter avec vous le travail d'un comité nouveau créé à Ottawa, peu après la signature de l'armistice. Je veux dire le Comité de rapatriement et de placement du Conseil privé. Laissez-moi vous expliquer succinctement le problème immédiat qu'il nous faut affronter. Nous avons levé une armée d'environ 450,000 hommes, et même davantage. Plusieurs d'entre eux ont été rapatriés. On estime à 250,000 le nombre des hommes que nous avons maintenant outre-mer, et que de plus nous avons quelque 2,600 munitionnaires qui sont passés en

Grande-Bretagne pour aider au travail des usines insulaires. Outre cela nous avons un nombre estimé de 50,000 dépendants en Grande-Bretagne, c'est-à-dire des épouses de soldats et leurs familles. Nous avons rapatrié environ 22,000 dépendants. Nos soldats se sont mariés là-bas si vite, et les enfants sont venus si rapidement qu'il se trouve maintenant d'après les meilleurs estimations 50,000 dépendants, ce qui fait un total de 300,000 Canadiens à rapatrier; et l'on suppose qu'il est impossible d'en ramener plus de 30,000 par mois. Bon nombre de nos gens sont enclins à se plaindre de cela. Nos divers départements, et surtout le ministère de la Milice à Ottawa, sont bonnement inondés de requêtes demandant le rapatriement des gens. Chacun veut revenir le premier ou faire revenir en premier lieu ses propres parents. C'est tout simplement impossible. L'allure du retour de nos soldats et de leurs dépendants est surtout déterminée par deux facteurs, la navigation et le chemin de fer. Autant qu'il s'agit du transport maritime, il est possible que nous puissions ramener plus de 30,000 de nos gens par mois, mais quant aux chemins de fer, le problème a été étudié à fond, et nous savons que comme question de fait il est impossible, absolument impossible, que nos chemins de fer du Canada, avec l'outillage qu'ils possèdent, puissent transporter plus de 30,000 personnes par mois. Cela signifie simplement que malgré le mécontentement et toutes les criaileries imaginables, il se passera au moins dix mois avant que nous puissions rapatrier tout le monde. Naturellement le rapatriement de ces gens est une affaire peu importante en elle-même. Les arrangements ont été assez bien poussés sur ce point. On a prévu le mouvement aussi expéditif que possible de ces effectifs. Si j'en avais le temps, j'entrerais dans les détails, mais je ne prendrai pas vos instants pour vous expliquer cet aspect de la question. Laissez-moi simplement vous assurer de ceci: chaque détail est parfaitement prévu quant aux arrangements à faire outre-mer, au rassemblement des gens, à leur embarquement, à leur transport, à leur débarquement, aux soins qu'ils réclament dans les ports, et enfin à leur transport ferroviaire. Il y a encore lieu de se plaindre. Il se produit des choses qui ne devraient pas se produire. Rappelez-vous qu'il y a un bon nombre de gens qui s'occupent de ce problème, mais je veux vous assurer d'une chose, c'est que du chef des organisations de transport proprement dit, on surveille tous les aspects possible, de jour en jour; on les étudie, on les améliore, et l'on espère que le mécanisme entier fonctionnera parfaitement et qu'il y aura dans l'avenir peu de raisons de se plaindre.

Or, comme je vous le dis, c'est là un faible aspect du problème du rapatriement. L'important se trouve dans ce que nous ferons de tout ce monde quand il sera rapatrié. Je parle surtout de nos soldats, et ils doivent être ramenés. Que signifie ce mot dans son essence? Il signifie que nous devons faire tous les efforts possibles pour rendre ces soldats à la vie civile, les rendre de façon qu'ils soient des citoyens utiles; que les conditions de vie de chaque soldat soient au moins égales sinon supérieures à ce qu'elles étaient auparavant. Voilà notre problème, et ce n'est pas un problème facile. Des particuliers se demandent si le gouvernement est prêt. Plusieurs croient que rien n'a été fait, que le chaos existe à Ottawa, simplement, que nous sommes tout à fait impréparés, que nous n'avons donné ni pensée ni attention au problème. Or tout cela est faux. Je dis que c'est absolument faux. Comme question de fait le gouvernement, par ses divers départements et fonctionnaires supérieurs, a donné beaucoup de temps et d'étude aux aspects de la question, et l'on a fait de forts progrès. J'en indique quelques-uns.

Le problème n'est pas neuf. Nous sommes en guerre depuis quatre ans. Le problème est dans nos livres depuis quelque temps. Nous avons ramené, soigné et rendu à la vie civile plusieurs milliers d'hommes, de sorte que le rapatriement n'est qu'une continuation, sur une échelle plus grande, du travail que nous faisons déjà antérieurement. Qu'a-t-on fait dans ce sens? D'abord, en tant qu'il s'agit de démobilisation, nous avons peu de difficultés à vaincre lorsque nos hommes revenaient en petits effectifs. Le ministère de la Milice avait soigneusement prévu tous les plans de démobilisation de l'armée pour l'après-

guerre. On avait étudié la question. Des fonctionnaires furent en Europe, des fonctionnaires vraiment efficaces furent en Europe, en Grande-Bretagne, et rencontrèrent les meilleurs fonctionnaires des gouvernements d'outre-mer, et étudièrent tout le problème dans ses détails les plus intimes. Puis vint l'armistice, et la démobilisation se présenta, déjouant dans une nuit tous nos plans. Il nous fallut abandonner en bonne partie tous les projets que nous avions lancés, et il fallut les abandonner parce que les soldats ne voulaient pas revenir au pays de la façon dont on avait préparé leur retour. Je n'entre pas dans le détail. Je ne les blâme pas du tout. Mais il résulta de ceci qu'il nous fallut nous mettre à l'œuvre—et ce n'était pas facile—et produire de nouveaux moyens d'entreprendre le rappel des troupes. Ces plans sont virtuellement terminés. Le général Mewburn m'a promis que tous les détails du plan nouveau étaient pratiquement arrêtés et que tout fonctionnerait sous peu, et avec succès j'en suis très sûr. Je dis simplement ceci pour vous démontrer que du chef du problème en question il est possible que tous vos plans, quelle que soit la prudence de leur préparation, soient contre-carrés en une nuit parce que des circonstances nouvelles se produisent qui rendent leur exécution impossible. J'ai fréquemment constaté ceci non seulement dans les problèmes actuels mais dans d'autres, et aussi bien dans les œuvres de guerre que dans les œuvres de paix. Nous avons peu de chose pour nous guider. Nous n'avons pas eu d'expérience en fait de démobilisation. Il vous faut affronter les conjonctures telles qu'elles se présentent journellement, et vous ignorez d'où peut surgir un état de choses qui renversera tous vos projets. Dans les temps ordinaires, il est très facile de diriger le travail du gouvernement, car il y a des précédents qui servent de guides, mais dans des époques comme celle d'aujourd'hui, tout est nouveau, et il faut exercer votre meilleur jugement si vous voulez maîtriser toutes les situations qui se présentent. Or voilà un problème qu'on a traité.

En voici un autre, et il comporte une question qui a été soulevée dans notre pays, la question de colonisation par les soldats. Vous savez l'étrange opinion entretenue par certaines gens, du chef de cette question et de tant d'autres parallèles. Mais c'est aussi facile que rouler une buche! Chacun dans la rue a une solution. N'importe qui dans la rue pourrait résoudre un problème comme celui-là ou tout autre problème difficileux bien plus vivement que ce piètre et vieux gouvernement d'Ottawa. Apparemment, le gouvernement d'Ottawa est mort et inactif, ignore comment faire quoi que ce soit, et les sauveurs de la rue vous disent: "Donnez-moi une chance, seulement, et je réglerai promptement tout cela." Seulement, laissez-moi vous dire qu'il n'est pas de problème plus ardu, dans un sens, que celui des établissements des soldats, parmi les questions qu'il nous faut entreprendre dans notre pays. C'est une tâche énorme qui exige des sommes énormes. Rappelez-vous qu'il y a des conditions variables. Il y a toutes sortes de difficultés de terrain; toutes sortes de terres, toutes sortes de prix; il y a des genres variés de culture selon les provinces. Dans certains cas le gouvernement fédéral possède les terres, et ailleurs ce sont les provinces. Des provinces acceptent telles conditions et d'autres non, et ainsi de suite. Il y a une couple d'années le gouvernement du jour décidait de suivre un programme colonisateur comportant la concession de terres fédérales aux soldats. De fait ces terres n'existaient que dans trois provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta—on pourrait dire deux provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, car il ne reste presque plus de terre en disponibilité au Manitoba, pour la colonisation. On avait décidé cela, en tant qu'il s'agissait de donner aux soldats le droit de s'établir sur les terres fédérales de la couronne, avec promesse d'aide jusqu'à concurrence de \$2,500. De plus on citait comme principe que si un soldat voulait s'établir lui-même sur une terre anciennement détenue, ou sur sa propre terre, ou sur une terre provinciale de la couronne, le gouvernement fédéral lui avancerait un prêt de \$2,500. Ce principe était posé il y a un an et demi ou deux ans. Il subsiste encore.

[Suite à la page 3.]

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT DÉCRIT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE RETABLISSEMENT.

[Suite de la page 2.]

Nous n'avons pas d'autres dispositions statutaires. Mais nous nous sommes mis à l'étude de la question, à son étude approfondie, et nous découvrîmes qu'il n'y avait pas en disponibilité au Canada assez de terres cultivables pour régler la situation—et je parle ici des terres classées arables et disponibles—à distance commode des chemins de fer et des autres transports; et en conséquence il fallut que le gouvernement étudiât toute la question sous un angle nouveau. Nous sommes récemment venus à la conclusion, après conférence avec les premiers ministres de toutes les provinces, d'ouvrir toutes grandes les portes, et d'offrir aux soldats l'occasion de s'établir sur des terres achetées. Je dis sur des terres achetées. Nous avons au pays des millions d'acres de terre qui ont été acquises de la couronne. Ces terres sont maintenant aux mains de propriétaires particuliers; elles sont inutilisées, gardées pour la spéculation, et je déclare qu'on a pris la décision de mettre ces terres à la disposition de nos soldats pour qu'ils en tirent profit. Au lieu de les forcer à se porter sur les confins de nos établissements, loin des chemins de fer et des autres commodités des établissements, nous leur donnons l'occasion de s'établir au milieu même des populations du pays. Il est juste et équitable qu'ils aient cette chance. Ils réussiraient ici, alors qu'ils auraient certainement failli dans les régions éloignées. C'est du moins ce que je pense. Laissez-moi vous dire qu'il a fallu pour cela un peu de temps et de raisonnement. J'ai participé à ces travaux et je sais ce qu'ils ont comporté. Nous sommes enfin arrivés à une entente, et les fondations ont été couvertes. Lorsque les lois nécessaires seront adoptées, comme elles le seront sûrement par les chambres fédérale et provinciales, je suis certain que nous aurons inscrit aux statuts du pays un principe qui règlera la situation autant qu'il s'agit des établissements de soldats. J'en suis parfaitement convaincu. Si nous avions tenté de suivre les principes élaborés dans les autres directions, nous étions universellement voués à la faillite. Nous avons maintenant une chance de réussir et de plus le soldat s'établira sur ces terres, des milliers s'y établiront, avec bonne perspective de succès, ce qui est d'importance primordiale.

Or, monsieur le président, le public oublie le travail qui a été préparé et accompli si bien par les différentes divisions du Rétablissement civil des soldats, sous la direction de sir James Loughheed—travail antérieurement confié à la Commission des hôpitaux militaires. Le gouvernement prend l'attitude suivante: en tant qu'il s'agit du soldat de retour, le sujet qui revient indisposé, inapte, estropié, impréparé à reprendre son poste dans la vie civile, impose à l'Etat un devoir, oblige l'Etat à prendre soin de lui et lui rendre son aptitude à la vie civile. Nous avons fait ce travail depuis deux ans. Nous avons environ 150 institutions disséminées dans tout le pays; elles sont de nature variée aux fins des soins médicaux à donner aux sujets qui les réclament, et le grand nombre de ces institutions ont fait un travail merveilleux. Nous avons jusqu'ici reçu, traité et préparé de notre mieux quelque 3,000 hommes, que nous avons placés après les avoir soignés; nous les avons autant que possible ramenés à leur état normal, préparés à des tâches particulières—nous avons rendu 3,000 de ces hommes brisés par la guerre à la vie civile au Canada. Nos concitoyens ne voient pas cela. Comme question de fait, le ministre que dirige sir James Loughheed a fait un travail excellent. Laissez-moi le répéter, et je le redis en toute sincérité qu'il est tout naturel que le public trouve à redire sur les erreurs commises. Le travail que nous faisons n'est pas du tout parfait. Il ne peut pas l'être. Nous avons en notre pays subi les plus grandes difficultés à nous munir des outillages exigés par cette entreprise. Voyez la situation au Canada quant à l'entraînement professionnel. Notre nation est très arriérée du fait de l'enseignement technique. Nous

n'avons pas les institutions voulues au pays. Nous n'avons pas les hommes préparés à cette tâche, et nous avons créé ce ministère afin d'aider aux vétérans brisés de la guerre, afin de leur aider le plus pleinement possible en fait d'enseignement technique et d'entraînement professionnel. J'insiste pour dire que ce n'était pas là chose facile. Il nous fallait créer un organisme tout à fait neuf, construire des bâtiments, les meubler et les aménager, trouver le personnel, qui après tout est de la plus grande importance, et enfin—la chose la plus dure—amener les hommes à entreprendre la tâche. Je dirai simplement que si plusieurs ne sont pas absolument satisfaits du travail accompli, tout de même, et à mon avis, après une étude aussi soignée que la mienne des travaux du ministère, en connaissant les difficultés qu'il a fallu affronter, la besogne effectuée a été très importante. Et à mesure que nos hommes reviennent, nous espérons nous trouver en meilleure posture pour donner à ceux de la catégorie étudiée ci-dessus la préparation qu'ils réclament pour rentrer efficacement dans la vie civile.

À la dernière session, donc, nous avons prévu ce problème du travail qui se pose à l'heure qu'il est et nous nous y sommes préparés en concluant un arrangement en vertu duquel les gouvernements, tant du Dominion que des provinces s'engageaient à coopérer dans l'établissement de bureaux de placement dans tout le Canada, chacun devant contribuer de moitié; ceci, après consultation des provinces. Elles ont jugé que l'établissement de ces bureaux s'imposait. Déjà quelque trente bureaux sont établis. Nous nous attendons à ce que d'ici peu trente-quatre autres seront en marche; alors nous aurons, d'un océan à l'autre, soixante-quatre bureaux de placement qui s'occuperont de trouver de l'emploi, pour les soldats d'abord, mais pour la population civile également. Il y a un autre aspect de la question que je mentionnerai tout à l'heure. Je ne parle de ces choses que pour montrer qu'en ce qui regarde le côté général de ce problème, le gouvernement avait anticipé une bonne partie du travail qu'il fallait entreprendre; nous avons consacré beaucoup d'étude à ces questions, et lorsque l'heure est venue nous n'étions pas tout à fait sans préparation.

Vous me demandez à quelle date ce comité a été créé. Je vais vous le dire très brièvement. Nous avons trouvé que, pour ce qui a trait au problème général du rapatriement, pas moins de six ministères y étaient intéressés par quelque côté. Il y avait le ministère de la Milice, l'Intérieur, dont relèvent les lois concernant la Commission d'établissement des soldats, le ministère du Travail, qui est chargé de la situation industrielle. Nous avions le ministère de sir James Loughheed, le ministère de l'Immigration y a été mêlé, de sorte que nous avions en tout, je crois, six ministères, chargés chacun de quelque aspect de ce problème. En plus, il y avait dans le pays un nombre d'associations qui étaient intéressées dans ce problème et qui contribuaient au travail qu'il nécessitait. Par exemple, la Commission d'assistance aux soldats, établie dans tout le pays par des lois provinciales qui lui assignaient des devoirs particuliers; elle avait des milliers de succursales et accomplissait des merveilles; mais elle travaillait à la même chose que nous. Puis il y avait le Fonds patriotique, les associations féminines, l'Association des vétérans de la grande guerre, qui tous faisaient de la belle besogne au Canada. En d'autres termes, lorsque l'armistice est survenu et que ce problème s'est enfin présenté à nous dans toute son étendue, nous avons découvert que toutes ces énergies qui visaient au même but empiétaient les unes sur les autres, en matière d'effort, en matière de dépenses, etc., et nous avons décidé qu'il fallait absolument établir à Ottawa un bureau central qui prendrait la direction de tout ce travail, qui établirait un accord définitif entre tous ces corps, définirait d'une façon équitable la tâche de chacun et tirerait les choses au clair pour qu'une société n'empiétait pas sur le terrain d'une autre. Cela a été assez ennuyeux. Ce comité a été créé dans ce but. Il fon-

ctionne depuis cinq ou six semaines. Il se compose de cinq ou six membres du gouvernement dont les ministères sont intéressés. Nous nous sommes réunis une heure tous les jours depuis cinq ou six semaines. Nous n'avons cessé de consacrer toute notre attention à ce problème. En outre, nous avons nommé un comité interministériel qui relève de nous et qui est composé des premiers fonctionnaires des ministères. Ce comité travaille aussi depuis quelques semaines. Ainsi le travail d'organisation qui a été accompli depuis ce temps a subi la direction de notre bureau. Nous nous consultons tous les jours et nous sommes tous ici sur place. Les vétérans ont un comité de trois qui siège là constamment. Nous nous attendons à ce qu'ils aient cinq ou six hommes dont le devoir sera de voyager par le pays pour maintenir des relations continues avec les différentes organisations et tenir leurs membres au courant des plans du gouvernement. Quand il vous faut attaquer un problème de cette nature, ce n'est pas au moyen de circulaires et de brochures que vous y réussirez. Il faut y aller de soi-même. Il faut des hommes pour rencontrer personnellement les intéressés; et je trouve que jusqu'ici une des meilleures agences que nous ayons est celle de nos secrétaires itinérants qui apportent notre message, de vive voix, aux différentes organisations du Canada qui s'intéressent à la solution de ce problème. Notre comité compte aussi des représentants de toutes les associations féminines. Elles sont représentées par trois dames, dont une est toujours au poste. Naturellement, nous laissons leur rôle aux associations féminines. Par les officiers de l'Union municipale nous avons embrassé toutes les municipalités, et nous avons leurs secrétaires. Je pourrais vous dire ce que nous leur avons demandé. Une des questions qui se posent naturellement dans cette affaire, c'est de savoir de quelle manière les municipalités pourront nous aider dans ce problème du travail. Nous avons demandé à l'Union municipale de découvrir dans tout le Canada quel est le programme des différentes municipalités durant l'année qui vient pour ce qui regarde les travaux publics, et de nous transmettre ces renseignements aussitôt que possible. Cela touche de près à la question du travail et nous avons pratiquement cessé nos travaux publics depuis quatre ans. Mais ce n'est pas là une solution du problème. Cela n'aide pas à l'organisation. Pour ce qui concerne le problème directement, cette démarche nous aidera très peu, en somme. J'entends par là que par la création d'une organisation pour accomplir ce travail on ne trouve pas de l'emploi pour ceux qui en ont besoin. Là-dessus il faut avoir recours à un autre moyen, dont je parlerai tout à l'heure, si le temps me reste. Je n'ai fait qu'une mention très générale des différents aspects de notre problème et des mesures que nous adoptons pour y faire face. Nous nous sommes efforcés d'établir des relations avec toutes les sociétés au Canada qui s'occupent de ce problème. Nos églises nous viennent en aide, ainsi que nos associations féminines et diverses autres organisations. Nous avons fait venir leurs principaux officiers et nous avons discuté la chose ensemble; en conséquence de tout cela, nous avons une très bonne organisation en vue. J'ai une entière confiance que pour ce qui regarde le Canada il n'y a aucun danger à craindre de cette difficulté, car dans très peu de temps nous aurons dans ce pays une organisation complète qui, sans le moindre doute du monde, saura bien résoudre ce problème.

Eh bien, quel est le nœud de toute la situation? Le voici: il y a trop de gens au Canada qui veulent jeter toute la responsabilité de cette tâche sur les épaules du gouvernement. Ce n'est pas sa place. Je répète que ce n'est pas là sa place. Ce problème du rapatriement des soldats et de ces milliers de dépendants qui reviennent ne sera jamais résolu par aucun gouvernement qui soit. Il n'y a que le peuple lui-même qui saura le résoudre. Si le peuple, si le pays ne se décide pas à nous aider, alors, j'ai bien peur qu'un danger véritable nous menace. Cette tâche est nationale, elle est personnelle. A mon sens, ce que chacun devrait se demander aujourd'hui ce n'est pas: "Qu'est-ce que fait le gouvernement?", mais bien "Qu'est-ce que je suis prêt à faire, moi-même?". Vous savez que l'insouciance et l'incurie à cette heure coûteront énor-

UN PRÉLAT DISTINGUÉ APPROUVE LES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE

Un placement sûr et profitable à la portée de tous.

Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, un des prélats les plus distingués de Québec, s'est empressé de donner son approbation à l'œuvre nationale des timbres d'épargne et d'économie entreprise par le gouvernement. Les raisons qu'il en donne dans sa lettre ci-dessous reproduite sont marquées au coin de l'esprit pratique.

Je suis tout à fait favorable à l'achat des timbres de guerre et d'épargne. On ne saurait trop enseigner au peuple la nécessité et les bienfaits de l'épargne. Il importe, aussi, de lui fournir des moyens faciles et avantageux de la pratiquer.

L'achat des timbres d'épargne me paraît bien répondre à ces deux besoins et réaliser cette condition. Il propose aux petites économies un placement sûr et profitable à la portée de tout le monde.

L'argent est devenu une marchandise. Or le maniement et le commerce de cette marchandise sont délicats et dangereux. C'est évidemment rendre un grand service au public que de lui apprendre à faire ce commerce de façon utile, prudente et honnête. On ne saurait que louer ceux qui s'emploient à enseigner pratiquement une si importante leçon.

mément cher dans les jours qui viennent. Comme je l'ai déjà dit au début, je trouve que nous n'avons à redouter aucun danger dans ce pays. Je suis sans crainte, parce que notre peuple, durant ces temps si difficiles, a fait voir le plus grand dévouement possible. Notre peuple n'a pas reculé devant sa responsabilité en temps de guerre et ne reculera pas non plus devant sa responsabilité maintenant que nous avons gagné la paix. Je crois que notre peuple qui a accompli dans le recrutement des hommes, dans leur transport, dans leur ravitaillement, et qui a fourni le trésor nécessaire pour tous ces grands efforts; nous qui avons tant fait dans la production et de cent autres manières; je dis qu'un peuple qui a su accomplir tout cela en vue de la guerre saura faire face aux difficultés de la paix. Une nation qui a produit l'armée, qui a haché son chemin, après quatre années de guerre, depuis Amiens jusqu'à Mons, qui a perdu quelque 200,000 hommes dans cette guerre, je dis que la nation qui a produit une armée comme cette armée qui se reposait sur ses lauriers à Mons lorsque l'armistice a été signé, le peuple qui sait produire une armée comme celle-là ne manquera pas à la tâche que la paix lui apporte. Mais, je le répète, ce problème est le vôtre; c'est le problème de tous les habitants du Canada, et s'il y a une chose que je voudrais faire sentir à tout le monde, non seulement à ceux qui sont présents dans cette salle, mais à chaque homme et à chaque femme au Canada, c'est que l'heure a sonné pour nous et pour chacun de nous, pour tous, d'accomplir sa part dans cette tâche; enfin, ce qu'il y a de plus important pour nous, c'est de faire en sorte que lorsque ces hommes reviennent à notre Canada, ces hommes qui ont si noblement fait leur devoir, qui ont combattu pour vous et pour moi, qui ont protégé votre foyer et le mien, votre propriété et ma propriété, je dis que la grande chose qu'ils ont droit de nous réclamer comme citoyens, et ce que, comme citoyens, nous leur rendrons, j'en suis sûr, c'est que jusqu'au dernier homme ils puissent rentrer dans la vie civile de la nation avec le moins de retard possible et dans des conditions dont nous, comme peuple et comme nation, n'aurons pas à rougir de honte.

M. le président, mon temps est expiré et tout ce que j'ai à dire en conclusion, c'est que je vous remercie et je remercie le club de m'avoir fourni l'occasion de vous adresser ces quelques paroles.

LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DES PENSIONS SONT AUGMENTÉS

Les droits des dépendants futurs sont maintenant reconnus—Autres modifications faites par arrêté en conseil.

Dans une déclaration récemment publiée, la Commission des pensions dit que l'arrêté en conseil, adopté par le gouvernement pour faire disparaître certaines imperfections découvertes dans les règlements des pensions, n'a pas promulgué des règlements entièrement nouveaux, ainsi qu'on serait porté à le croire à la lecture de certains comptes rendus.

Diverses clauses du nouvel arrêté en conseil augmentent considérablement les pouvoirs des commissaires des pensions, surtout celles qui traitent des dépendants futurs.

Les droits de ces derniers sont maintenant officiellement reconnus et l'amendement contenu dans le C.P. 3070 permettra à la Commission des pensions d'accorder des pensions à un grand nombre de dépendants de soldats qui, sous l'ancien règlement, n'y auraient eu aucun droit.

Une autre clause importante et à longue portée est celle qui permet aux commissaires d'accorder des pensions aux pères et mères d'un soldat décédé ou aux personnes en tenant la place, en proportion:

(a) De la part de secours qu'ils recevaient du défunt.

(b) De leurs besoins.

Jusqu'ici il était nécessaire que ces personnes dépendent en totalité ou pour la majeure partie de leurs besoins du soldat décédé pour avoir droit à une pension. Désormais les cas de dépendance partielle seulement pourront être pris en considération. La phrase "suivant leurs besoins", s'explique d'elle-même. Si, par exemple, les dépendants ci-dessus mentionnés ont déjà un revenu suffisant, la pension peut leur être refusée.

Les journaux ont donné beaucoup de publicité à la clause relative aux cas de "grande misère", mais il n'est pas possible d'énoncer une règle générale déterminant quels sont les cas qui seront classés dans cette catégorie.

Ce sera le devoir des commissaires de s'enquérir avec soin dans tous les cas douteux et de décider si la clause relative aux cas de "grande misère", s'applique à eux. Ces cas devront ensuite être soumis au Gouverneur général en conseil qui décidera en dernier ressort si la pension doit être accordée ou refusée.

Toutes les autres sections de l'arrêté en conseil (C.P. 3070) sont données ci-dessous, où l'on trouvera le texte complet de cet arrêté en conseil. Les personnes désirant des explications additionnelles pourront les obtenir en s'adressant aux bureaux locaux de la Commission des pensions, ou bien au Bureau chef à Ottawa.

Voici maintenant le texte intégral de l'arrêté en conseil, qui a été adopté le 21 décembre:

Considérant que le comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur: la Commission des pensions, les règlements des pensions, l'efficacité ou l'insuffisance des secours accordés en vertu d'eux, la liste des pensions en vigueur au Canada pour les soldats infirmes ou autres, et pour les dépendants

de ceux qui ont été tués en service actif et sur toutes autres matières connexes, a présenté son troisième et dernier rapport au Parlement le 20 mai 1918, lequel rapport contient des recommandations concernant l'administration des pensions et les amendements jugés nécessaires aux règlements qui régissent l'octroi et le paiement des pensions;

Et considérant qu'il paraît opportun d'apporter aux dits règlements les modifications recommandées par le comité spécial du Parlement:

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'approuver, et il approuve par les présentes les amendements et additions suivants aux règlements des pensions:

1. Que, conformément aux recommandations nos 3 et 4 du rapport dudit comité parlementaire, les phrases suivantes soient ajoutées à la section 1, de l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

Les commissaires devront consacrer tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions. L'approbation de la Commission à toute pension accordée, sera certifiée par la signature personnelle d'au moins l'un des commissaires.

2. Que, conformément à la recommandation n° 9, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation 7A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

7A. Il ne sera fait aucune déduction de la pension d'un membre des forces militaires et navales, qui a fait du service sur l'un des théâtres de la guerre autre que le Royaume-Uni, pour cause d'incapacité, ou d'une condition rendant incapable, qui aurait existé avant l'enrôlement, pourvu que cette incapacité ou cette condition causant l'incapacité n'ait pas été volontairement cachée par ledit membre ou n'ait pas été visible chez ledit membre au moment de l'enrôlement. Les mots: "théâtre de la guerre" employés dans cette section et dans la section 7B, signifieront tout pays où les forces navales et militaires du Canada sont en contact avec l'ennemi sur terre, ou, dans le cas des forces navales, toutes eaux navigables.

3. Que, conformément à la recommandation n° 10, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation 7B, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

7B. Une pension d'incapacité sera accordée en tenant compte du rang ou de la charge du membre des forces canadiennes au moment où l'incapacité s'est produite. Aucun changement quant au rang de l'intéressé, survenant après que l'incapacité s'est produite, n'affectera la pension. Le mot "incapacité" tel qu'employé dans cette section veut dire toute incapacité qui rend la victime impropre au service sur un théâtre de la guerre autre que le Royaume-Uni. Toute pension accordée jusqu'ici sera révisée et fixée, pour ce qui concerne les paiements futurs, conformément aux dispositions de la présente section.

4. Que, conformément à la recommandation n° 11, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation section 9A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

9A. Une pension sera interrompue sur réengagement du bénéficiaire dans la force expéditionnaire ou navale. Dans le cas d'un nouveau licenciement, le cas sera de nouveau considéré comme si les services de l'intéressé avaient été ininterrompus depuis la date de son premier enrôlement, pourvu toutefois qu'après le deuxième licenciement aucune pension ne sera payée pour une incapacité qui n'aurait pas été contractée comme résultat de services accomplis pendant que le membre des forces était dans la vie civile.

5. Que, conformément, en partie, à la recommandation n° 12 du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 9B, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

9B. Si un membre des forces canadiennes doit subir un traitement médical ou chirurgical dans un sanatorium, un hôpital, une maison de convalescence ou autres institutions similaires pour quelque raison que ce soit, pour toute la période durant laquelle tel traitement est nécessaire et dans son intérêt, et si le dit membre refuse déraisonnablement de subir ce traitement, la pension accordée ou devant être accordée pourra être réduite ou supprimée à la discrétion de la Commission.

6. Que, conformément à la recommandation n° 13, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 9C, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

9C. Quand un pensionnaire sera invité à subir un nouvel examen médical, il aura droit au paiement d'une somme raisonnable pour frais de transport et de pension et pour pertes de salaire.

7. Que, conformément à la recommandation n° 14, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation 9D, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

9D. La Commission pourra, à sa discrétion, refuser d'accorder une pension quand un membre des forces canadiennes aura été renvoyé du service, ou aura été déshonorablement congédié, ou pour mauvaise conduite.

8. Que, conformément à la recommandation n° 15, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 14A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

14A. Les pensionnaires d'un rang plus élevé que celui de lieutenant dont l'incapacité est totale et qui, en plus, sont incapables de se donner les soins physiques nécessaires, peuvent, à la discrétion de la Commission, recevoir une somme totale sous forme de pension et d'allocation, n'excédant pas celle qui serait accordée à un lieutenant totalement invalide et incapable de prendre soin de lui-même.

9. Que, conformément à la recommandation n° 16, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 15A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

15A. A la discrétion des commissaires, un pensionnaire pourra ne pas recevoir un versement sur sa pension, qui n'aura pas été réclamé par ou pour lui, pendant plus de six ans après la date où ce versement est devenu payable. Le reliquat d'une pension payable à ou pour une personne décédée ne sera pas considéré comme faisant partie de son actif, mais pourra être payé à la veuve, aux enfants, ou aux dépendants de cette personne, suivant les instructions de la Commission. La Commission aura aussi le droit d'employer cet argent en tout ou en partie, au paiement des frais de la dernière maladie et des funérailles du pensionnaire décédé.

10. Que, conformément à la recommandation n° 18, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 15B, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

15B. Quand un membre des forces canadiennes est marié, que sa femme ne vit pas avec lui et n'est pas soutenue par lui, l'allocation additionnelle pour un membre marié pourra, à la discrétion de la Commission, être refusée ou, si elle est accordée, pourra être versée à la femme du dit membre.

11. Que, conformément à la recommandation n° 19, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 15C, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

15C. Quand un membre des forces n'a pas de femme, mais soutien entièrement ou en grande partie, son père et sa mère ou l'un des deux, un montant équivalent à l'allocation additionnelle donnée aux hommes mariés, peut lui être accordé.

12. Que, conformément à la recommandation n° 17, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante

soit ajoutée, sous la désignation de: section 16A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

16A. Une femme divorcée ou légalement séparée d'un membre défunt des forces canadiennes et qui, au moment du divorce ou de la séparation s'était vu accorder une pension alimentaire ou allocation de subsistance, aura droit, si elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour vivre, au même traitement relativement à la pension, que la veuve aurait reçu, mais dans aucun cas, elle ne pourra recevoir une pension excédant, la pension alimentaire ou allocation de subsistance à elle accordée.

13. Que, conformément à la recommandation n° 20, du rapport du dit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 16B, de l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

16B. La Commission aura le pouvoir de refuser une pension à la veuve d'un membre décédé des forces canadiennes, qui était séparée de lui et n'était pas soutenue par lui, depuis un certain laps de temps avant son enrôlement et pendant la durée de son service.

14. Que, conformément à la recommandation n° 21, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 16C à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

16C. La Commission aura le pouvoir de suspendre ou de supprimer la pension de tout pensionnaire féminin qui est une femme publique, ou qui vit maritalement avec un homme avec qui elle n'est pas mariée.

15. Que, conformément à la recommandation n° 22, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 17A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

17A. La Commission peut, à sa discrétion, accorder une pension n'excédant pas le chiffre alloué pour un orphelin, à tout enfant d'un membre décédé des forces canadiennes, qui n'est pas soutenu par et ne fait pas partie de la famille de la personne pensionnée en qualité de veuve, ou de femme divorcée, ou non-mariée, ou de père ou mère dudit membre. Telle pension pourra toujours être révisée puis continuée aux taux alloués pour les enfants non orphelins.

16. Que, conformément à la recommandation n° 23, du rapport dudit comité parlementaire, la section 19 de l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916, soit supprimée et remplacée par la suivante:

19. Aucune allocation ne sera payée à ou à cause d'un enfant ayant plus de 16 ans dans le cas d'un garçon, ou plus de 17 ans dans le cas d'une fille, sauf quand cet enfant et ceux qui en ont la charge sont sans ressources et quand l'enfant est incapable, pour cause d'infirmité physique ou mentale, de pourvoir à ses besoins; dans ce cas, le paiement de l'allocation peut être continué jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 21 ans. La pension d'un enfant cesse, dès que celui-ci contracte mariage.

17. Que, conformément à la recommandation n° 24, du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 22A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

22A. La pension de tout père ou mère, ou de toute personne en tenant place, sera sujette à révision de temps à autre et sera accordée aux taux nécessaires pour pourvoir aux besoins de tel père ou mère ou de telle personne en tenant place, mais dans aucun cas la pension ne devra excéder le chiffre de pension prévu aux annexes C. et D., ci-ajoutées.

18. Que, conformément à la recommandation numéro 25 du rapport dudit comité parlementaire, la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 22B, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

22B. Un père ou mère ou une personne en tenant place, qui ne dépendait pas entièrement ou pour une large part d'un membre des forces canadiennes au moment de son décès, mais qui par la suite devient sans ressources, pourra recevoir une pension, pourvu qu'il ou qu'elle soit incapable

[Suite à la page 5.]

POUR SECONDER LA TÂCHE DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT

La Croix Rouge, les associations chrétiennes de jeunes hommes et de jeunes filles ainsi que le Fonds patriotique vont prêter leurs concours à l'organisation officielle.

LES PLANS ÉLABORÉS.

Une des attributions importantes du comité de rapatriement et d'emploi est de s'assurer la coopération, et de coordonner l'action de diverses organisations volontaires dans tout le Canada; il y en a environ sept ou huit cents, sans compter les églises. Les plus puissantes sont la Croix Rouge, le Y. M. C. A., le Y. W. C. A., le Fonds patriotique canadien, les Chevaliers de Colomb et autres—elles comptent un grand nombre de succursales locales; la Croix Rouge à elle seule compte 1,340 succursales. Pendant la guerre, ces organisations ont acquis une expérience toute particulière et elles ont appris à mobiliser le patriotisme et l'esprit public des populations et à les utiliser de la manière la plus pratique; elles se sont formées au travail d'ensemble et à la coopération et elles ont groupé un nombre considérable de personnes dévouées aux œuvres sociales. Quelques-unes d'entre elles administrent des ressources financières considérables qu'elles sont prêtes à mettre à la disposition d'entreprises publiques recommandables, en rapport avec leur fin. On comprendra immédiatement que la mobilisation de toute cette machine est d'une grande valeur et qu'en étant appliquée directement à l'œuvre du rapatriement et à ses succursales, elle va être d'un grand secours pour le comité.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS.

Un certain nombre des plus importantes de ces organisations ont déjà pris part à une ou plusieurs réunions convoquées par le directeur du comité du rapatriement et d'emploi, et il en est résulté beaucoup de bien. Les organisations elles-mêmes ont tiré leur profit de l'échange des renseignements, et au moyen d'une discussion franche de l'œuvre à accomplir, elles ont compris le besoin de la coopération de tous pour la mener à bonne fin. Ces corps organisés ont montré de l'empressement à aider le comité de rapatriement et d'emploi et ils ont prié le directeur de leur suggérer le travail particulier qui devrait être accompli par chacun.

Ces conférences ont déjà eu pour résultat l'élaboration de divers plans d'ensemble qui vont augmenter de beaucoup l'efficacité du travail de rapatriement. Les arrangements pris pour faciliter le retour des femmes et des enfants des soldats outremer en sont un bon exemple. Le Y.M.C.A. a fait des démarches pour qu'un secrétaire accompagne à bord, pour la traversée, les groupes de 200

LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DES PENSIONS SONT AUGMENTÉS.

[Suite de la page 4.]

par suite d'infirmité physique ou mentale de gagner sa vie et que la Commission soit d'avis que si le dit membre avait vécu, il aurait pourvu en totalité ou dans une large mesure aux besoins de ce père ou de cette mère, ou de la personne en tenant la place.

19. Que, conformément à la recommandation numéro 26 du rapport du dit comité parlementaire la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 22C, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

22C. Un père ou une mère, ou une personne en tenant la place, n'aura pas droit à une pension si la veuve ou aucun des enfants d'un membre des forces canadiennes vit encore et a droit à une pension ou à des allocations, pourvu cependant que, lorsque la veuve d'un membre des forces canadiennes ne vit plus ou n'a pas droit à une pension, et que ses enfants ont vécu avec et sous les soins de ses parents ou de la personne en tenant la place et que ces parents ou la personne en tenant la place, ont agi comme des parents à l'égard desdits enfants, ces parents ou la personne en tenant la place auront droit à une pension, pourvu que les conditions contenues dans la section 22 des présents règlements aient été remplies. Aussi longtemps que durent les rapports susdits entre lesdits enfants et le dit père, ou la dite mère, ou la dite personne, ces enfants n'auront droit qu'à la pension allouée aux enfants qui ne sont pas orphelins.

20. Que, conformément à la recommandation numéro 27 du rapport du dit comité parlementaire la section suivante soit ajoutée, sous la désignation de: section 22D, à l'arrêté en conseil (P.C. 1334) du 3 juin 1916:

22D. La Commission aura le droit de partager une pension entre divers prétendants d'un même degré de parenté avec un membre décédé des forces canadiennes.

21. Que les dispositions du présent arrêté en conseil soient considérées comme venant en vigueur le 1er janvier 1919, et ne soient rétroactives que pour ratifier des décisions rendues ou des actes posés par la Commission. Que tous les cas affectés par les dispositions du présent arrêté en conseil soient revus, et que les versements futurs soient effectués au taux et conformément aux dispositions établies par le dit arrêté en conseil.

22. Que la section additionnelle suivante soit ajoutée, sous la désignation de section 32A, à l'arrêté en conseil (C.P. 1334) du 3 juin 1916:

32A. Dans les cas de misère exceptionnelle, non prévus par les règlements des pensions et dans les cas où une assistance spéciale devrait être accordée, les commissaires auront seuls le droit de faire des recommandations au Gouverneur général en conseil, lequel aura le droit, sur ces recommandations, d'accorder une pension ou de donner le secours nécessaire.

femmes et plus. Il y a à St-John un comité de réception pour les femmes, composé de représentants de quinze organisations locales qui travaillent de concert avec deux secrétaires du Y.W.C.A. National. A Halifax, il y a un comité dit de la Crèche, composé de onze femmes de la ville qui a fait beaucoup pour les œuvres de guerre. A ces deux ports d'arrivages, les femmes reçoivent toute l'assistance possible. Elles reçoivent de l'aide pour le soin de leurs enfants; on s'occupe de leurs malles et on leur sert le thé, le café et des vivres. Des gardes-malades de la Croix-Rouge prennent soin des femmes et des enfants malades. On a toujours en main des layettes et des vêtements pour les bébés. A Halifax et à St-John, les hôtels peuvent recevoir trente femmes et il y a des chambres où l'on prend soin des bébés pour l'espace de temps entre l'arrivée du navire et le départ du train. Les femmes qui ont besoin d'aide financière reçoivent l'argent nécessaire du Fonds Patriotique en pur don. Les hôpitaux de l'endroit prennent soin des malades. Tous les trains où se trouvent des femmes seules et des enfants, ont, à bord, une garde-malade graduée dont le salaire et les dépenses de voyage sont payés par la Croix Rouge. Ces gardes-malades sont choisies et engagées par l'association des Gardes-malades canadiennes diplômées.

Tous les arrangements nécessaires ont été pris par l'entremise et la généreuse coopération du Fonds patriotique canadien et les diverses organisations locales intéressées, pour recevoir ces femmes et ces enfants de soldats à leur arrivée à la gare, et pour leur offrir l'hospitalité temporaire selon le cas et travailler de toute manière à leur bien-être. Un bon nombre d'organisations peuvent avoir le désir d'entreprendre une partie de ce travail, mais il est à

L'HON. G. E. AMYOT APPROUVE LES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE

L'hon. G. E. Amyot, de la cité de Québec, un de nos concitoyens les plus en vue du monde financier et les mieux connus du public en général dans Québec, recommande sans réserve le plan de l'épargne de guerre nationale comme moyen d'encourager l'économie et d'épargner de l'argent. Sa position élevée dans la finance et dans l'industrie ainsi que de membre du Conseil législatif de Québec donne d'autant plus de valeur à son opinion qui représente bien ce que les têtes dirigeantes du Canada pensent de ce plan. Voici ce qu'il en dit:

Je ne peux hésiter un seul instant à vous déclarer bien franchement que je crois que le placement de ces timbres d'économie recevra une approbation peut-être surprenante si la chose est bien présentée au public.

Vous savez que nos Canadiens français sont très rangés et économes et vous savez comment ils aiment à faire de petits dépôts dans les banques qui sont maintenant disséminés un peu partout dans les campagnes tout comme dans les villes, et je crois qu'avant longtemps chacun aura son livre de timbres et ce sera certainement une magnifique occasion d'introduire ici ce qu'il est convenu d'appeler en France "le bas de laine".

souhaiter qu'une organisation qui a des ramifications dans tout le Canada prenne la responsabilité de l'œuvre. A Toronto, cette responsabilité a été acceptée par le Fonds patriotique. Un comité spécial va prendre la charge de surveiller l'action de toutes les organisations volontaires dans Toronto qui ont accepté de préparer la réception des parents des soldats.

RENDEMENT DE HOUILLE EN 1918 SANS PRÉCÉDENT

Le ministère des Mines dit que c'est la plus forte production annuelle jamais obtenue.

L'ALBERTA EST EN TÊTE.

Le ministère des Mines évalue le rendement de la houille pour 1918 au Canada sur la base des rapports mensuels et en fixe la production à 15,180,000 tonnes approximativement, une production non seulement de 1,133,000 tonnes plus élevée que celle de 1917, mais sans précédent dans les annales de ce département. Cette augmentation, cependant, est constatée presque exclusivement dans les provinces de l'Ouest, dans l'Alberta en particulier. Dans la partie est, la production de la Nouvelle-Ecosse a été inférieure de quelque 337,000 tonnes à celle de l'année précédente et, de fait, la plus faible obtenue en cette province depuis 1900. Le Nouveau-Brunswick, d'autre part, a atteint une plus haute production que durant toute autre année antérieure, accusant une augmentation de 76,000 tonnes sur le rendement de 1917. Dans l'Ouest, la Saskatchewan paraît avoir subi une diminution d'environ 30,000 tonnes comparé à 1917, tandis que l'Alberta a augmenté sa production par environ 1,263,000 tonnes et la Colombie-Britannique par 166,000 tonnes.

Le tableau ci-dessous fait voir la répartition par provinces de la production de 1917 et de 1918, représentant le montant réel du charbon employé ou mis en vente, non compris la houille inférieure ou invendable:

	PRODUCTION DU CHARBON AU CANADA.	
	1917. Petites tonnes.	1918. Petites tonnes.
Nouvelle-Ecosse. . .	6,327,091	5,990,000
Nouveau-Brunswick . . .	189,095	265,000
Saskatchewan. . .	355,445	325,000
Alberta.	4,736,368	6,000,000
Colombie-Britannique.	2,433,888	2,600,000
Yukon.	4,872
	14,046,759	15,180,000

DOCUMENTS FRANÇAIS RELATIFS AU TIMBRE D'ÉPARGNE DE GUERRE.

Le Comité national d'épargne de guerre publié, en français, des certificats d'épargne de guerre, des cartes d'épargne et tous les documents explicatifs touchant le mouvement dont il a la direction. Il poursuit également une vaste campagne de publicité dans la presse française du pays. Le mouvement d'économie de guerre et de timbre d'épargne reçoit un superbe appui de la part de Canadiens français bien connus dont plusieurs ont voulu affirmer publiquement leur sympathie dans des interviews qu'ils ont accordées.

Nos importations de caoutchouc.

Des statistiques rassemblées par le Bureau fédéral de statistiques, font voir quelles quantités considérables de caoutchouc et de gutta-percha sont importées au Canada pour y être consommées. En 1916, la valeur de ces importations s'est élevée à \$10,270,887; en 1917, à \$14,139,702, et en 1918, à \$11,979,764.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

**Prix de l'abonnement.**

Un an... \$2.06
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LE PRINCE ALBERT FAIT MAINTENANT PARTIE DE L'ARMÉE CANADIENNE

Le prince Arthur de Connaught est également avec l'état major en Allemagne.

Le prince Albert, le deuxième fils de Sa Majesté le roi George V, fait maintenant partie de l'état major de l'armée canadienne qui se trouve à Bonn, Allemagne.

Bien que le prince Albert ne fasse partie de l'armée que depuis peu, il a déjà su montrer comme son frère, le prince de Galles, qui fit aussi partie de l'état major canadien, qu'il avait des idées démocratiques et était apte à profiter des enseignements de ses supérieurs et des choses.

Le prince Albert, qui est âgé de 23 ans, a passé plusieurs mois dans le service royal aérien (Royal Air Force), où il a démontré qu'il n'était pas dépourvu de courage, d'ardeur au combat, et de toutes ces qualités que l'on trouve chez tous les membres de corps viril et intrépide.

Avec la nomination du prince Albert à un poste dans l'armée, il y a maintenant deux membres de la famille royale dans l'armée canadienne, car le prince Arthur de Connaught est retourné à ses anciennes amours à son retour de sa visite au Japon il y a plusieurs semaines.

PENSIONS AUGMENTÉES POUR LES ENFANTS DE SOLDATS

Les allocations des enfants d'un soldat décédé ou rendu infirme sont classifiées de nouveau.

Le gouvernement a décidé d'augmenter les pensions payées aux enfants de soldats décédés ou invalides et d'en faire une nouvelle classification. D'après le nouveau tarif, les enfants des soldats décédés auront droit aux allocations indiquées dans l'arrêté en conseil ci-dessous, adopté le 2 janvier 1919:

Attendu que le ministère du Rétablissement civil des soldats soumet qu'à cause du présent coût élevé de la vie et de l'urgence à soulager immédiatement les veuves et autres pensionnaires ayant des enfants qui en dépendent, il est nécessaire de voir à accorder des pensions plus élevées aux dépendants des membres du Corps expéditionnaire canadien qui ont succombé au cours de cette guerre.

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, par et en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre de 1914, de décréter, et il est par les présentes décrété comme suit:

1. Les enfants de membres du Corps expéditionnaire décédés auront droit aux allocations comme il suit:

- Premier enfant ou frère ou sœur plus jeune, \$12 par mois.
- Deuxième enfant ou frère ou sœur plus jeune, \$10 par mois.
- Troisième et autres enfants ou frères ou sœurs plus jeunes, \$8 par mois.
- Premier enfant, ou frère ou sœur plus jeune, orphelin, \$24 par mois.
- Deuxième enfant, ou frère ou sœur plus jeune, orphelin, \$20 par mois.
- Troisième et autres enfants

ou frères ou sœurs plus jeunes, orphelins, \$16 par mois.

2. Les enfants de tout membre invalide des forces, jusqu'au rang de major (Milice) ou de lieutenant-commandant (Marine), auront droit — quand ledit membre a droit à une pension d'infirmité totale — aux allocations suivantes:

- Premier enfant, \$12 par mois.
- Deuxième enfant, \$10 par mois.
- Troisième et autres enfants, \$8 par mois.

3. Quand le pensionnaire invalide reçoit une pension inférieure à celle d'infirmité totale, les allocations à ses enfants seront classifiées d'après une échelle que devra préparer la Commission des pensions pour le Canada.

4. Le paiement supplémentaire, mentionné dans les paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, sera payable du 1er jour de septembre 1918, date à laquelle l'augmentation de l'allocation de séparation a commencé.

5. Les paiements de pension à être faits d'avance le 1er janvier 1919, pour le mois de janvier 1919, seront censés avoir été faits pour arrérages le 31 décembre 1918, pour le mois de décembre 1918, et à l'avenir tous paiements de pension seront faits le dernier jour du mois pour le mois écoulé, au lieu de l'être, comme auparavant, le 1er du mois pour le mois courant.

Les augmentations stipulées par les présentes seront continuées jusqu'à la réunion du Parlement et à ce que ce dernier dispose de la question des pensions.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE PAPIER À IMPRIMER

La valeur du bois à pulpe exporté a presque doublé également.

D'après un état sommaire du commerce canadien au cours de 1916, 1917 et 1918, préparé par le Bureau fédéral des statistiques sur les données fournies par le ministère du Commerce, les exportations du Canada en papier à imprimer et bois à pulpe ont augmenté durant ces trois années. Ce tableau montre qu'en 1916, notre pays a exporté 10,452,863 quintaux de papier à imprimer évalué à \$20,721,543; en 1917, cette exportation a été de 11,723,617 quintaux évalués à \$31,436,171, pendant qu'en 1918 elle s'est élevée à 12,814,709 quintaux évalués à \$37,190,410. La valeur du bois à pulpe exporté a augmenté de \$16,680,984 qu'elle était en 1916 à \$32,580,619 en 1918. Ces chiffres sont pour les douze mois finissant en novembre de chaque année.

LES SOCIÉTÉS FRATERNELLES ET LE RAPATRIEMENT

Une conférence doit avoir lieu à Ottawa pour discuter les méthodes à employer.

Les représentants des Orangistes, de la Maçonnerie, des Sons of Scotland, des Sons of England, des Chevaliers de Colomb, des Chevaliers de Pythias, du Royal Arcanum, des Forestiers Indépendants, des Forestiers Canadiens, de l'A. O. U. W., des Oddfellows, des Royal Templars of Temperance, des Canadian Home Circles, des Amis Choisis, et de plusieurs autres associations fraternelles canadiennes se rendront auprès du directeur du comité de rapatriement et de placement, à Ottawa, vendredi, le 10 janvier.

Les différentes associations délibéreront sur les meilleures méthodes à suivre en coopération avec le comité pour opérer l'œuvre d'absorption des soldats dans la vie civile et leur assurer de l'emploi. Les délégués viennent de toutes les parties du Dominion.

NOTRE MISSION CANADIENNE A LONDRES.

[Suite de la page 1.]

2. L'autre commerce en vue se fera par les voies d'échange reconnues, par les acheteurs d'outre-mer s'adressant directement aux manufacturiers canadiens ou à leurs représentants ou agents. La Mission canadienne à Londres sera en état d'assister les manufacturiers canadiens en les mettant en rapports directs avec des maisons ou des particuliers de là-bas qui pourraient être capables de faire ce commerce, mais elle devra laisser le règlement des détails de la transaction aux manufacturiers du Canada, car elle ne pourrait pas, évidemment, agir comme leur agent; mais elle serait en état de leur donner toute l'aide voulue et de les diriger par tous les moyens possibles afin de leur faire obtenir le commerce qu'ils cherchent.

UNE ACTION IMMÉDIATE.

On recommande fortement aux manufacturiers canadiens que seraient en état d'entreprendre de gros contrats pour le commerce d'exportation, s'ils ne l'ont pas déjà fait ou s'ils n'ont pas encore de rapports directs à l'étranger, d'envoyer leurs représentants à Londres et de faire à leur propre compte des enquêtes pour trouver du commerce. Dans leurs efforts à cette fin, la Mission canadienne à Londres et la Commission canadienne du commerce à Ottawa sont toujours prêtes en tout temps à leur donner toute l'aide et coopération possibles.

Par l'entremise de sir George Foster, la Mission canadienne à Londres a organisé une conférence avec toutes les Commissions du commerce en Grande-Bretagne et toute la situation y a été discutée à fond. La Mission sera tenue au courant des perspectives de commerce possible dans les différents districts et ces renseignements seront certainement des plus précieux pour assister les maisons canadiennes désireuses d'obtenir quelque commerce d'exportation.

La Commission canadienne du commerce encourage les industries à former des corporations pour une action coopérative et elle recommande instamment à ces groupes de manufacturiers d'envoyer des représentants outre-mer et de s'efforcer d'obtenir des commandes pour les fabriques canadiennes.

L'aide ci-dessus mentionnée est offerte à toutes les entreprises canadiennes et il semble évident que les meilleurs résultats seront obtenus par l'envoi de représentants directs pour aider à s'assurer du commerce pour le présent, tout en établissant un système de relations commerciales permanentes.

CONTRATS DONNÉS A ST-JEAN ET KINGSTON.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêté en conseil: Saint-Jean, N.-B.—Garage militaire. Entrepreneurs, John Flood & Son, de Saint-Jean, à \$6,923. Décret du conseil en date du 6 janvier 1919. Kingston (commune Barriefield), Ont.—Système d'égout et d'eau pour les casernes temporaires. Entrepreneurs, Elliott Bros., de Kingston, à \$8,965. Décret du conseil en date du 6 janvier 1919.

L'EFFORT DU CANADA POUR LA GUERRE APPRÉCIÉ

LE SECRÉTAIRE DE LA GUERRE BAKER APPUIE SUR LA SYMPATHIE MUTUELLE DES DEUX PAYS

Le Canada et les Etats-Unis doivent donner l'exemple aux nouvelles nations libres dans une plus haute sphère d'amitié, base des vraies démocraties.

NOUS VOUS AVONS VUS À L'OEUVRE AVEC ADMIRATION.

Porteur d'un message cordial de la part des Etats-Unis, M. Newton D. Baker, secrétaire de la guerre dans le cabinet américain, a prononcé devant le Canadian Club d'Ottawa un discours très brillant dans lequel il a fait voir le rôle du Canada et des Etats-Unis dans la guerre et le splendide exemple donné par nos deux pays aux peuples européens qui viennent de conquérir leur liberté. Il a rendu un splendide hommage à l'effort du Canada dans la guerre et, parlant des relations de son pays et du nôtre, il a dit que nos frontières n'étaient pas la ligne où devait cesser notre amitié réciproque, mais le point où nos deux nations se donnaient la main.

M. Baker a parlé en présence de Son Excellence le Gouverneur général, de plusieurs membres du cabinet et d'un nombre considérable de citoyens marquants dans la vie publique.

Voici une traduction littérale de son discours:

Je suis assurément l'homme le plus heureux de cette réunion parce qu'elle fournit l'occasion d'apporter un salut cordial du peuple des Etats-Unis au peuple du Canada. Je crois que cette guerre n'est pas sans consolations—elle en a besoin de beaucoup, et elle en a quelques-unes—et, vraiment, l'un des bénéfices les plus durables que cette rude épreuve aura apportés aux enfants des hommes sera ce fait que des hommes, jusqu'ici de simples voisins, se sont enfin découverts les uns les autres. (Ecoutez, écoutez.) Le lien d'union qui s'est établi quand vos soldats et les nôtres ont combattu épaule contre épaule, on ne permettra pas qu'il soit jamais rompu. (Ecoutez, écoutez, et applaudissements.)

J'éprouve toujours un sentiment de crainte lorsque je me trouve en terre étrangère. J'ai visité la France il n'y a pas longtemps, et une fois que nous voyagions en chemin de fer nous passâmes dans une petite ville plongée dans l'obscurité par mesure de précaution contre les attaques aériennes. A la gare où nous étions arrêtés il devint évident que, pour une raison ou pour une autre, un rassemblement s'était formé; nous pouvions entendre les murmures de conversations tenues à voix basse ou sur un ton plus ou moins élevé. Je demandai à un des officiers français qui m'accompagnaient de sortir et de s'enquérir de la cause de cette excitation. Il revint m'annoncer que le bruit s'était répandu que le ministre de la guerre était sur le train et que cette foule s'était rassemblée pour avoir le plaisir de le voir. J'en fus tout gonflé de satisfaction. (Rires.) J'étais enchanté de voir que ma renommée m'avait devancé, qu'elle avait mis aussi peu de temps à se rendre aussi loin, et avec un profond sentiment de condescendance pour ceux qui m'honoraient ainsi je pensai que je devais sortir sur la plate-forme d'arrière pour saluer cette foule et lui donner un salut de reconnaissance, tout en lui permettant de

me regarder. (Rires.) C'est ce que je fis. Je fis ma part. Mais lorsque je fus dehors et que j'eus donné un bon coup de chapeau et fait une profonde révérence les gens s'écrièrent d'une seule voix: "Vive monsieur Clémenceau!" (Rires et applaudissements.) Apparemment le seul ministre de la Guerre dont ils eussent entendu parler était leur propre ministre si distingué. (Rires.)

UNIS DANS UN DÉSIR.

Et pourtant je me sens libre de toute la gêne que cet incident pourrait m'inspirer par ce fait que j'ai le sentiment de ne pas être tout à fait un étranger au Canada. (Ecoutez, écoutez.) J'ai eu, durant la dernière guerre, des relations d'affaires avec le distingué président de cette réunion, des relations où il m'a paru de toute évidence que son seul désir était d'avancer la cause commune et que les arrangements qu'il proposait entre les Etats-Unis et le Canada étaient animés d'un esprit d'amitié désintéressée et inspirés par le désir de mettre en œuvre, dans toute la mesure du possible, et pour notre bien réciproque, la force et l'énergie concertées des deux nations. (Applaudissements.) Et je me priverais d'une partie très agréable de ma tâche si je ne déclarais pas en sa présence qu'en cette circonstance et dans d'autres où nous avons eu à traiter ensemble—comme, du reste, dans toutes les relations d'affaires, et elles ont été nombreuses, qui ont existé entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis—la plus charmante réciprocité de bons procédés et une mutuelle assistance, ont laissé pour toujours dans la mémoire du gouvernement de Washington le souvenir de l'aide et de la coopération que vous nous avez données avec tant de générosité et de courtoisie. (Applaudissements.)

Maintenant, voulez-vous me permettre de vous parler pendant quelques minutes de la guerre? C'est un sujet qui, naturellement, occupe la première place dans nos esprits. Les choses que nous avons eu à faire dans cette guerre ont mis à l'épreuve notre compétence à nous gouverner et notre véritable loyauté envers la civilisation. Ce n'a pas été une épreuve ordinaire. La puissance contre laquelle nous nous étions dressés était sans doute la plus forte qui ait jamais été organisée au point de vue militaire, sur la surface du globe, et l'attaque qu'elle a portée était, pour la plus grande part, dirigée contre des peuples dont les traditions, les croyances, les goûts inclinaient à des œuvres de paix. Le peuple du Canada, comme le peuple des Etats-Unis, progressaient depuis un grand nombre d'années dans l'industrie et le commerce et notre conception des relations internationales était clairement démontrée par ce fait splendide que, bien que le Canada et les Etats-Unis soient tangents l'un à l'autre sur une ligne de frontière qui traverse le continent, nos relations n'ont pas cessé d'être depuis plus de cent ans pacifiques et amicales. (Appl.) Si la moindre part de la détestable et pernicieuse philosophie qui animait nos adversaires dans le conflit—si un seul grain de cette philosophie avait pu prendre racine dans votre pays ou dans le mien, le grand exemple que nous donnons aurait été impossible. Mais nous sommes vraiment voués aux arts de la paix.

HISTOIRES D'ANNEXION.

Je me souviens que lorsque j'étais enfant on avait coutume de parler aux Etats-Unis des relations du Canada avec notre pays. Je me rappelle toutes sortes de prophéties sur la nécessité pour le Canada de s'annexer les Etats-Unis ou pour les Etats-Unis de s'annexer le Canada. (Rires.) Je me rappelle que ce très grand et talentueux auteur, le professeur Goldwin Smith, écrivait dans la "North American Review", quand j'étais petit garçon, des articles sur l'union commerciale du Canada et des Etats-Unis. Je n'ai pas revu ces articles depuis mon enfance; mais j'ai noté ceci, que, grâce aux saines traditions de nos deux peuples, cette sorte de langage a cessé d'être entendu depuis si longtemps, et pour qu'en m'entendant vous dire qu'il remonte à mes jours de jeunesse vous ne soyez tentés de me croire beaucoup plus vieux que je n'ai l'air d'être. (Rires.)

Nos deux pays ont appris à se respecter réciproquement et à regarder la ligne invisible qui nous sépare non comme la limite où notre amitié cesse, mais comme l'endroit où nous nous donnons la main. (Applaud.)

Toutefois, à part d'être des peuples pacifiques et amants de la paix, nous avons appris à modeler notre conduite sur une honnête philosophie. Nous croyons à l'existence de choses telles que des lois gouvernant la conduite des nations entre elles. Nous étions assez vieux jeu, ou, dirais-je, assez bien inspirés et assez prévoyants pour croire que les règles honnêtes et simples de moralité que les gentilshommes savent appliquer à leur conduite, pouvaient s'appliquer aussi bien aux nations qu'aux individus. (Applaud.) Ainsi avions-nous cru que, pour ce qui est des peuples civilisés de la terre, une guerre injuste entreprise pour l'agrandissement d'une caste militaire impérialiste, était une chose inconcevable, et, à cause de cela, probablement, nous sommes-nous précautionnés moins qu'il ne fallait pour le jour où nous allions être brusquement jetés hors de cette confiance.

Et, alors, le grand choc de 1914 se produisit. Nous apprimes que cette chose qui avait été tentée pour la première fois dans le Ciel par le démon, et dans la suite, par beaucoup de ses imitateurs, mais toujours sans succès—sans plus de succès qu'il n'en obtint lui-même—était de nouveau lâchée sur le monde; que toutes les bornes morales étaient renversées; que toutes les victoires gagnées par la civilisation dans la longue marche de son développement, pour garantir l'immunité de l'innocence contre les terreurs et les dévastations de la guerre, devaient être abandonnées. Nous apprimes que les traités étaient sujets au caprice des princes, et que lorsqu'ils ne faisaient plus l'affaire des princes il fallait les déchirer; que les spectateurs innocents et les non-combattants devaient être égorgés par les engins nouveaux plus terribles, et que la terreur infligée aux populations civiles devenait l'instrument avec lequel l'agresseur comptait obtenir le succès.

MÉPRIS DE LA "KULTURE".

Je ne saurais vous cacher le mépris, mêlé d'étonnement, que j'ai personnellement pour l'intellect du pays qui pouvait concevoir une telle doctrine dans un siècle aussi avancé. Je me rappelle l'époque où la côte orientale de l'Angleterre fut bombardée et les attaques aériennes des zeppelins sur Londres étaient d'occurrence fréquente, quand les journaux nous rapportaient que des petits enfants étaient mis en miettes dans des magasins où ils venaient acheter des bonbons. On nous disait que la doctrine allemande prêchait une guerre si terrible et une destruction d'innocents si épouvantable que les hommes de ce pays céderaient bientôt sous cette impulsion

d'horreur. Il n'est pas un homme qui ne mépriseraient une méthode de guerre aussi hideuse que lâche. Sa glorification même en était le côté le plus impressionnant. Quelle autre nation aurait pu lire ainsi l'histoire à travers des lunettes ternies et s'être imaginée que l'Anglais pouvait être terrorisé jusqu'à la soumission par la boucherie de ses bébés? (Appl.)

Et cependant, telle était l'horrible chose déchaînée sur le monde, et les preuves de son manque de conscience, les preuves de l'intensité de sa dévotion à sa doctrine odieuse s'accumulaient toujours, jusqu'à ce qu'enfin survint le désastre en l'honneur duquel notre adversaire a frappé des médailles—le "Lusitania" fut coulé. Cet affreux tableau que nous revoyions le soir en sollicitant vainement le sommeil, quand nos yeux s'ouvraient dans la nuit et que, ne pouvant distinguer les choses qui nous entouraient de fait, nous pouvions tout de même voir les flots agités de la Manche portant dans leurs replis tous ces cadavres de femmes et de petits enfants ballottés en tous sens, victimes innocentes des lâches pirates de la mer—ce tableau qui nous suivait partout et toujours, les Allemands en ont frappé des médailles, en ont fait des effigies. Ils les ont faites sur le bronze; nous les avions gravées dans nos cœurs. (Appl.)

Et dans le frémissement qui envahit toute la civilisation quand cette tragédie fut connue, passa un souffle de détermination, puis un serrement des dents et un esprit de consécration qui offrit, comme l'exprima le président des Etats-Unis, "tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes", à cette cause. J'ai visité l'Europe deux fois au cours de la guerre. J'ai pu voir ce que veut dire cette consécration de tout ce que nous avons et de tout ce que nous sommes, là-bas, en Angleterre et en France, plus près de la grande mêlée, et j'ai pu voir des Etats-Unis ce que cela voulait dire ici au Canada.

GROSSE AFFAIRE "COLONIALE".

Lors de mon dernier voyage en France, j'ai entendu une histoire au sujet d'un Australien qui parlait à un soldat des Etats-Unis. Il s'était montré très hospitalier et heureux de rencontrer le soldat américain, puis il dit tout à coup: "Nous, les Australiens, nous sommes bien contents que vous autres Yankees soyez venus. Les Canadiens et vous et tous les autres coloniaux comme nous, nous avons une grosse affaire sur les bras." (Rires.)

Nous vous avons vus à l'œuvre, prenant votre part de l'affaire, et vous me permettez, j'en suis sûr, d'exprimer ma sincère admiration pour la grandeur de l'armée que vous avez mobilisée. Je connais la population du Canada et je crois que le chiffre a atteint 600,000—n'est-ce pas, sir Thomas?—ou à peu près cela. Et je les ai vus à l'étranger. Je n'ai pas eu le privilège de les visiter sur le front même, mais j'ai vu un très grand nombre de soldats canadiens. Je les ai vus bien portants et je les ai vus malades et blessés. Je sais ce que ce dévouement a coûté au Dominion. Votre manière de former, entraîner et expédier votre armée, la façon dont vous avez mobilisé les ressources industrielles, commerciales et financières de ce Dominion, l'empressement avec lequel vous vous êtes lancés à la dépense du grand empire démocratique dont vous faites partie, ont démontré naturellement la solidarité de cet empire, mais mieux que cela, ils ont démontré la solidarité de la civilisation et du droit. (Appl.)

Et de même, quand les Etats-Unis sont entrés dans cette guerre, ils ont donné de nouvelles preuves de la même doctrine. Notre population, va sans dire, est beaucoup plus considérable que la vôtre, et c'est avec plaisir que je constate qu'en dedans de vingt mois, nous avons augmenté l'armée américaine de 100,000 hommes à 3,750,000 (Appl.)

Si l'on me permet de poursuivre ce cours d'idées, cela nous a enseigné une foule de choses. Il nous fallait d'abord décider si nous lèverions cette armée [Suite à la page 8.]

L'EFFORT DU CANADA POUR LA GUERRE APPRÉCIÉ.

[Suite de la page 7.]

par le système volontaire ou bien par quelque forme de reconnaissance universelle des obligations d'un citoyen, et nous avons préféré ce dernier moyen. Notre pays a accepté d'emblée, et bien que, le 11 novembre, notre armée comptât 3,700,000 hommes, nous en avions cinq ou six millions de plus prêts à prendre les armes, et nous les enrôlions au taux de 300,000 par mois. Nous avions l'intention de les enrôler tous jusqu'au dernier homme, si cela était devenu nécessaire. (Appl.) Durant ces vingt mois, nous avons dû faire ce que vous avez fait au Canada, non pas plus intensivement, mais, à cause du plus grand nombre d'hommes intéressés, sur une échelle beaucoup plus grande. Pour les dépenses du département de la guerre seulement, le Congrès des Etats-Unis a voté en vingt mois le montant de \$24,000,000,000. Heureusement, on n'en a pas dépensé plus que la moitié. (Rires.) Mon confrère, le secrétaire du Trésor, me considère le plus grand dépensier qui ait jamais vécu et il en est à se demander pourquoi mon père n'avait pas prévu cela et ne m'a pas fait baptiser Crésus ou "Increaseses." (Rires.)

L'APPEL AUX ARMES.

Et cependant il est encore consolant de penser qu'il existe un pays assez dévoué aux principes de la vraie civilisation pour pouvoir ainsi quitter la charrue ou l'usine, la toge de l'avocat ou la pratique du médecin, et dans le temps incroyablement court de vingt mois, mobiliser ainsi ses forces financières pour donner au département de la guerre seul un aussi vaste crédit; réunir de toutes les parties de ce pays le talent, le génie et l'expérience des hommes d'affaires et créer une organisation qui, le 11 novembre, avait produit le résultat, non seulement de mobiliser 3,700,000 hommes, mais avec l'aide très généreuse et indispensable de la flotte de transport britannique, d'en transporter deux millions en France (appl.) tous habillés et équipés; se concerter avec les Français et les Anglais pour la manufacture des munitions afin d'obtenir la plus grande vitesse de production et la suprême utilisation des ressources communes de toutes les nations—un pays qui a fait tout cela en dedans de vingt mois, et qui a ainsi supplémenté, élargi, agrandi, développé et changé le cours de ses industries, au point que, le 11 novembre, le flot de ses munitions, canons, vêtements, provisions, aéroplanes et toutes sortes d'appareils de guerre, s'élevait des côtes du Pacifique, couvrant tout le pays jusqu'aux rives de l'Atlantique où l'on ne pouvait plus à peine apercevoir la mer à travers l'amoncellement des colis. (Rires.) Naturellement, l'armistice a été signé parce que l'armée allemande était battue, et si ce n'avait pas été le 11 novembre, on l'aurait signé le 12 novembre. Ce que vous faisiez, ce que nous faisons, ce que faisaient et la Grande-Bretagne et la France—ce que faisaient partout les hommes libres et éclairés, dans un but commun et dans un même esprit, personne ne songeait à lui-même et chacun pensait à sauver l'essence vitale de l'existence—ce que nous faisons tous, c'était l'antienne grandissante sur un thème impérial, et si la fin ne fût pas arrivée le 11 novembre, l'heure du désastre eût fatalement sonné pour notre adversaire. (Appl.)

CANADIENS ET AMÉRICAINS.

Maintenant, si je détourne les yeux de ce sujet, c'est pour le reporter pour un moment à une pensée plus intime. Lors de mon voyage à Londres, j'eus le plaisir d'assister à une représentation de théâtre, le dimanche soir, car, il avait été impossible d'avoir la salle en autre temps. Les acteurs étaient des amateurs; c'était une compagnie de canadiens, de soldats canadiens. Je regrette d'avoir oublié les noms de ces agréables acteurs. Un seul nom me revient en mémoire dans le moment, celui d'un nommé Murphy, de Montréal, je crois. La soirée était donnée au bénéfice des soldats américains à Londres et ceci me fit penser à demander au général américain dans cette ville, quelles étaient les relations entre les soldats américains et les soldats canadiens. Je

LE GOUVERNEMENT ET LES DÉPENDANTS DES SOLDATS

D'après des calculs faits au département de la Milice, environ 50,000 dépendants des soldats canadiens outre-mer sont, à l'heure actuelle, dans les Iles Britanniques, et en plus, 22,000 de ces dépendants ont déjà été transportés au Canada.

Suivant la politique, récemment annoncée, du gouvernement, les 50,000 qui sont encore là-bas seront transportés ici aux frais du pays. Ce chiffre comprend les femmes, enfants et autres dépendants de tous les officiers, officiers non-brevetés et soldats du corps expéditionnaire encore outre-mer. Le gouvernement remboursera, de plus, leurs frais de voyage, à plusieurs autres milliers de dépendants qui, depuis la signature de l'armistice le 11 novembre, ont pu faire la traversée à leurs frais, le nouveau règlement étant, en effet, rétroactif jusqu'à cette date.

Encore que des renseignements complets n'aient pu être obtenus jusqu'ici

m'informai à lui, et, après avoir commencé cette enquête, je me fis un devoir de prendre des renseignements à chaque occasion, de sorte que je suis en possession d'une série ininterrompue de témoignages que les soldats canadiens et les soldats américains se lièrent d'amitié au premier abord. (Appl.) Apparemment, il n'existe pas de barrières entre nous, et ces liaisons d'amitié vont sans doute se continuer lorsque nos soldats seront de retour. (Appl.) Ceci signifie, si je ne me trompe, que le peuple du Canada et celui des Etats-Unis sont aujourd'hui liés d'une amitié différente,—je dirai plus élevée, que celle qui nous unissait dans le passé. (Appl.) Nous avons pris part ensemble à une des plus grandes entreprises auxquelles il nous ait encore été donné de nous mêler. Nous avons remporté la plus grande victoire qui ait encore été remportée, la plus grande victoire militaire et la plus grande victoire quant à la portée sur les événements; et nous avons remporté cette victoire en tant qu'une partie des forces du droit contre celles de la force.

Lorsque nous tournons nos regards vers nos traditions de peuple pacifique et ami de la paix, nous pouvons nous demander quel est le sens de cette victoire. Qu'allons-nous en retirer? Et je suis certain que personne ici ne se figure que ma pensée est préoccupée en ce moment des questions de profits et pertes, dans le sens ordinaire, lorsque je pose cette question. Dans les champs de France, aujourd'hui, il y a des milliers et des milliers de Canadiens qui dorment leur dernier sommeil. A côté d'eux il y a des milliers et des milliers d'hommes nés de l'autre côté de la frontière. Ils sont tombés en combattant le même combat. Ils sont ensevelis dans le même sol et cette terre est consacrée par le sacrifice qu'ils ont fait; c'est à nous de voir à la mise à exécution de ce pourquoi ils sont morts. (Appl.)

QUEL SERAIT LEUR CHOIX.

Si nous pouvions les rappeler à la vie, classifier leurs réponses et leur demander sur quoi ils veulent que nous insistions concernant les arrangements qui devront être faits lors de la paix, quelle serait leur réponse? Auraient-ils eu ou auraient-ils maintenant un intérêt particulier pour les questions de rajustement de frontières? Il n'y a pas de doute que si nous expliquions à chacun d'eux les complications des questions géographiques qui affectent le bien-être des nations et des races, ils auraient des vues justes sur ce qui doit être fait; mais sans leur donner d'explications sur ces sujets quels seraient les désirs de ces soldats en ce qui concerne nos obligations, si nous pouvions le leur demander?

Il me souvient que lors de mon dernier voyage en France, je passai dans un hôpital où se trouvait un soldat américain de la Californie. Quelqu'un lui remit un journal français sur lequel il lit que la Bulgarie avait demandé des conditions de paix, et on y disait que l'Autriche en ferait bientôt autant. On demanda à ce soldat américain blessé

sur ce point, il est dès maintenant certain que la grande majorité des 50,000 dépendants encore dans le Royaume-Uni, sont des femmes de combattants canadiens mariés en Grande-Bretagne depuis le début de la guerre. Bon nombre de ces femmes verront le Canada pour la première fois.

Toutes les mesures sont prises pour qu'en arrivant au port, les soldats, accompagnés de leurs dépendants, puissent voyager par les trains civils, au lieu de par les trains militaires, et pour pourvoir à leur confort jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur point de destination.

Pour éviter l'encombrement et la confusion qui s'en suit, le département de la Milice exprime encore une fois le désir que les parents des soldats rapatriés n'aillent pas à leur rencontre à Saint-Jean, à Halifax ou autre port de débarquement.

ce qu'il pensait de cela. Il garda le silence pour un moment, puis il dit: "Bien, voyez-vous, je demeure à six mille milles d'ici, et je ne puis faire le voyage tous les dix ans pour régler de telles questions. (Rires.) Finissons-en maintenant."

Si nous pouvions appeler devant nous cette compagnie qui a fait le sacrifice suprême et leur demander quels sont leurs sentiments,—si leurs cendres pouvaient s'emouvoir et leurs voix parler, que nous diraient-elles? "Nous ne pouvons pas faire sacrifice une seconde fois. Ne permettez pas que celui-ci ait été fait en vain." Ne nous demanderaient-ils pas de faire des arrangements afin qu'une semblable catastrophe ne se renouvelle pas? Les détails du plan ne m'intéressent peu. Comme question de fait, j'ai été trop longtemps mêlé avec l'administration des lois pour m'imaginer que la forme de la loi soit d'une grande valeur, mais nous devons nous intéresser à l'esprit qui anime la loi. N'est-ce pas là par conséquent notre devoir envers eux et notre devoir envers ceux qui viendront après nous? Il peut se faire que notre génération ne soit pas une fois encore troublée par une autre crise du genre. Nous avons souffert de la contagion de la guerre et nous devrions par conséquent en être exempts; mais la génération prochaine n'en sera peut-être pas protégée parce que nous en avons souffert. N'est-ce pas notre devoir envers ceux qui sont morts et pour la génération future de voir à ce que dans les arrangements faits, il soit possible de concerter promptement l'action de toutes les volontés bien pensantes et de tous les hommes civilisés, pour éloigner la répétition d'une telle catastrophe sur la face du globe? (Appl.)

ÉLOGE DE SIR EDWARD GREY.

Nous avons la paix à l'ancienne mode en 1914. Nous avions la balance du pouvoir et tout le monde avait peur de respirer profondément; et quand les courants d'opinion, les éruptions de l'ambition et les desseins pervers nourris depuis longtemps se firent jour, les affaires du monde se sentirent entraîner vers une catastrophe. Pouvez-vous imaginer rien de plus pitoyable que l'impudence des grands hommes d'Etat du monde à conjurer un tel événement? Lorsqu'on écrira l'histoire de la guerre, une des plus nobles et des plus pathétiques personnalités sera celle de sir Edward Grey, qui, assis dans son cabinet à Londres, adressa télégramme sur télégramme, d'une capitale à l'autre, cherchant une formule qui servirait à détourner ce qu'il savait être une catastrophe pour la race humaine. Nous avons senti le besoin d'un outillage. Aucun chirurgien n'avait été préparé qui put soigner cette maladie. Aucune pharmacie ne possédait la médecine requise pour la calmer. Il ne se trouvait pas d'instruments de chirurgie capables de pratiquer l'opération qui apporterait du soulagement. Il était assis là, l'esprit tendu, conscient du plongeon que l'humanité s'appretait à faire et qui amènerait la plus grande catastrophe de l'histoire; il épuisa ses ressources personnelles, demanda et obtint l'aide de

toutes les autres personnes bien pensantes et sentit enfin qu'il était impuissant à conjurer la guerre.

CE QUE LA PAIX DOIT ÊTRE.

Je ne suis pas un des membres du Congrès de la Paix; vous non plus; nous parlons en dehors. Je ne voudrais pas lier qui que ce soit à un plan quelconque. Je ne me soucie pas plus du plan que de l'an quarante. Je suis plutôt officieux à ce sujet. Je veux un plan à effet. Je voudrais un plan qui permette, si jamais les passions néfastes de nouveaux malfaiteurs devaient plonger encore le monde entier dans le trouble et le tumulte, de concentrer l'opinion éclairée de l'humanité et de faire rayonner sur eux la conscience humaine, de telle sorte que chaque homme voie exactement ce qui se passe et que l'opinion juste, saine et vraie exerce une influence réprimante. (Appl.)

Il y a d'autres problèmes qui se rapportent à la guerre. Ce monde-ci est bien différent de ce qu'il était en 1914. Jamais il ne reprendra son ancienne place. C'est un monde plus sage, un monde meilleur, un monde plus rempli d'espérances. C'est avec le plus vif sentiment d'exaltation que j'entrevois les grandes choses que nous allons commencer à accomplir pour l'avenir. Des hommes qui ont pu faire ce qu'ont fait vos soldats canadiens sur le front en France, ce que les soldats des Etats-Unis ont fait sur le front en France, ont une capacité de grandes entreprises qui promet immensément pour leurs activités quand, à leur retour, ils devront aider à résoudre nos questions civiles et domestiques.

Cependant, dans ce monde différent qui s'offre à nous aujourd'hui, il y a des problèmes de grave importance, résultant du fait que dans nombre d'endroits du globe des peuples qui n'ont pas vos traditions, ni les nôtres, de gouvernement autonome, des peuples qui ont été longtemps réprimés sous la tyrannie de gouvernements à l'esprit de travers et sous l'illusion de fausses philosophies, sont maintenant arrivés à une époque où, grâce à vos efforts et aux nôtres—les efforts associés des peuples civilisés du monde—toute une catégorie de franchises et de libertés nouvelles ont été créées. Le don de la liberté est maintenant accordé à des nations qui ne l'ont jamais eu jusqu'ici et elles y barbotent pas mal en voulant voir ce qu'elles pourront bien en faire.

ON N'EST PAS INDISPENSABLE.

J'ai songé parfois à ceci: supposons que toutes les têtes dirigeantes d'un pays, comme les Etats-Unis ou le Canada, dussent par quelque procédé—je ne voudrais pas suggérer rien de désagréable—mais que par quelque procédé elles dussent toutes disparaître en même temps (rires), eh bien! cela ne ferait aucune différence. Qu'arriverait-il, par exemple, si toutes les personnes qui gouvernent la cité de Cleveland, ma ville natale—le maire et tous les conseillers, les officiers de police et les pompiers et tous les autres—partaient, pour de longues vacances? A l'instant les gens se rassembleraient dans les rues et regarderaient de part et d'autre, ils chercheraient le plus grand homme ou celui qui paraît le plus grave (rires); et ils lui diraient: "Comment vous appelez-vous?—Très bien, soyez le président." Et, en très peu de temps, un comité serait nommé pour remettre tout en ordre et ce comité se dirigerait vers l'hôtel de ville, où il rencontrerait d'autres comités venant d'autres parts; et, finalement, tous les comités se réuniraient et choisiraient quelqu'un dont le nom est connu, l'élaieraient président et organiseraient un service temporaire. Bientôt, il y aurait un nouveau groupe de fonctionnaires et les choses iraient comme par le passé. Parce que, depuis des générations, les traditions de l'autonomie nous ont été inculquées; nous savons comment organiser l'opinion commune de notre population et lui donner son expression par des voies méthodiques et régulières.

Mais dans nombre de ces nations où la liberté est aujourd'hui descendue, personne ne reconnaît le président. (Rires.) Chaque individu s' imagine que la liberté est un bien personnel et qu'il peut en prendre sa part sans s'occuper de ses voisins. On n'y reconnaît pas le fait, que nous avons appris par une longue expérience, que les droits d'un homme finissent là où les droits d'un autre

[Suite à la page 9.]

TROUPES CANADIENNES DANS LE NORD DE LA RUSSIE

Pourquoi on a gardé le secret sur l'envoi de la "Petite Armée" de volontaires.

Les troupes canadiennes en service dans le Nord de la Russie et qui ont pris part récemment à des engagements contre les Bolchévistes, se composent de deux batteries de six canons et de 375 officiers et soldats. Elles comptent de plus 38 officiers et sous-officiers en service avec les troupes locales levées près d'Archangel avec l'autorisation du gouvernement russe de l'endroit. Tous se sont engagés volontairement pour cette expédition. M. Tchaikovski, un révolutionnaire social de marque, est chef du gouvernement d'Archangel, qui a pris une part importante dans la lutte contre le Bolchévisme. Le ministre de la Milice d'outre-mer, à Londres, a fait parvenir ces informations.

Il y avait surtout besoin d'artillerie pour coopérer avec l'infanterie britannique et américaine afin d'aider aux Russes du Nord dans la résistance au Bolchévisme et empêcher

DES RENSEIGNEMENTS PRÉCIS SUR LA SITUATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les employeurs devront les donner par écrit, quand ils en seront priés par le ministre du Travail.

Afin que le système de placement fédéral et provincial, établi par la loi de coordination des bureaux de pla-

que les Bolchévistes ne s'emparent d'immenses entrepôts de matériel de guerre, à Archangel et ailleurs, qui avait été fourni par le gouvernement britannique. Comme la publicité aurait fait manquer le but de cette expédition, on a dû s'abstenir de faire connaître le moment où elle partit pour les côtes Murmanes, car les Allemands et les Bolchévistes auraient dès lors connu tout le programme. Au moment où le War Office approuva cette demande de secours, il y avait d'abondants renforts d'artillerie et tous les officiers et les soldats se sont engagés volontairement.

Il était également nécessaire que les officiers et les hommes fussent acclimatés à la température de la région.

cement, puisse obtenir des renseignements exacts sur la situation de la main-d'œuvre, l'arrêté en conseil suivant a été adopté le 6 janvier 1919:

Considérant qu'afin de prévoir et d'empêcher le chômage il est essentiel que le service de placement fédéral-provincial, établi sous l'empire de la loi de coordination des bureaux de placement, soit exactement renseigné sur les conditions du travail d'un bout à l'autre du pays;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des pouvoirs à lui conférés par la loi des mesures de guerre, 1914, d'édicter, et il édicte par les présentes les règlements suivants qui resteront en vigueur jusqu'à ce que la loi de coordination des bureaux de placement ait été amendée aux mêmes fins.

1. Le ministre du Travail est par les présentes autorisé de demander par avis signé de sa main, à toute personne ou compagnie, un rapport écrit de tels renseignements qu'il peut juger nécessaires pour les fins de la loi de coordination des bureaux de placement ou des règlements basés sur la dite loi.

2. Toute personne qui, sans excuse légale, néglige ou refuse de répondre, ou qui volontairement répond inexactement à ces questions, devient justifiable d'une amende de pas moins de \$10 et n'excédant pas \$100, pour chacun de ces refus, et pour chacune de ces négligences de répondre ou réponses inexactes.

Valeur des exportations de nickel.

La valeur du nickel exporté du Canada a augmenté de \$8,631,851 en 1916 à \$10,707,743 en 1918, d'après les chiffres fournis par le Bureau fédéral des statistiques.

RÈGLEMENTS TOUCHANT L'USAGE DU GAZ DE CHARBON.

Les règlements touchant l'économie du gaz de charbon sont annulés par l'arrêté en conseil suivant adopté le 6 janvier 1919:

Considérant que le ministre intérimaire du Commerce fait rapport qu'il a été informé par le contrôleur du combustible que les restrictions mises à l'emploi de l'énergie électrique pour fins de publicité et d'ornementation ont été supprimées, et que le charbon de gaz est maintenant expédié en assez grande quantité des Etats-Unis au Canada;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'autorité à lui conférée par la loi des mesures de guerre, 1914, d'ordonner, et il est par les présentes ordonné que les règlements touchant l'économie du gaz extrait du charbon, établis par arrêté en conseil du 20 mars 1918 (P.C. 674) et ses amendements subséquents, soient et sont par les présentes rappelés.

Augmentation du commerce des fourrures.

D'après un sommaire du commerce du Canada publié par le Bureau fédéral des statistiques, le commerce des fourrures a augmenté au Canada au cours des trois dernières années. En 1916, on exporta des fourrures évaluées à \$5,072,587; en 1917, ces exportations atteignent le chiffre de \$6,520,993, et l'an dernier le chiffre de \$9,708,599.

L'EFFORT DU CANADA POUR LA GUERRE APPRÉCIÉ

[Suite de la page 8.]

homme commencent. Chacun d'eux se considère comme un cercle à part et croit que tout ce qui s'y trouve est tout à lui, et il pense que cela constitue toute la liberté et toute l'indépendance. Il ne sait pas que tous les autres cercles autour de lui sont entrelacés et produisent des chocs, alors qu'il lui faudra céder quelque chose afin qu'un autre puisse aussi avoir le cercle de ses droits. Et voilà pourquoi ces peuples, n'ayant pas ces traditions, n'ayant pas ces expériences, vont se trouver grandement embarrassés pour faire usage de leur liberté. Ils ne pourraient devenir des communautés posées et sagement gouvernées par le fait seul d'emprunter votre constitution ou la nôtre. L'une et l'autre sont d'excellents documents, quand on les comprend. (Rires.) Mais ni l'une ni l'autre ne serait d'aucune utilité à un homme qui ne saurait les comprendre; il vaudrait autant les avoir imprimées en hindoustan. Ces constitutions doivent être lues par des gens qui les ont vécues, et le fait de les envoyer par la poste aux colons d'autres, ne ferait qu'ajouter à l'accumulation de leur littérature et rien aux bienfaits de la liberté.

IL FAUT DE L'EAU TROUBLE.

Cela ne me cause pourtant aucune désespérance. Dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, il faut que l'eau soit trouble, et parfois à une assez grande profondeur, avant que l'influence salutaire apparaisse; mais elle paraît toujours. La nature de l'homme est telle que, si on le laisse à ses propres moyens, à mon avis, il sera porté à s'élever plutôt qu'à s'abaisser. Il est très difficile pour l'homme tenu renversé sur le sol, ayant quelqu'un sur le dos qui lui laboure la tête de coups de poing, de marcher bien droit aussitôt qu'il a la chance de se relever, mais une fois debout, il marche quand même. (Appl.) Aussi, tout cela finira bien à la longue, et le spectacle qu'offrira l'univers d'ici quelques années sera vraiment réjouissant.

Qu'est-ce que l'esprit de l'homme peut contempler de plus ravissant que le tableau offert par toutes les nations se donnant la main et franchement alliées

pour travailler de concert au bien-être des peuples qui les composent? Et voilà pourtant ce qui va se réaliser.

Mais avant cela, il y aura cette période des eaux troubles et nous devons attendre dans l'anxiété l'influence salutaire et son effet. Or, il me semble que ceci nous donne—et je dis "nous" à dessein—que ceci donne au Canada et aux Etats-Unis une belle occasion de rendre un nouveau service à l'humanité. Nous avons couru ensemble cette héroïque aventure. Nos fils sont morts, lorsque la mort était la peine à porter et le prix à payer pour la rédemption du monde. Ils n'ont pas failli à la tâche. Or, ces peuples qui nous inquiètent nous surveillent. Ils vont se dire: "Nous ne pouvons comprendre cette constitution ni ces règlements. Nous ignorons quelle magie il y a dans ces mots. Mais nous allons surveiller ces gens à l'œuvre." Ils vont nous considérer comme des exemples et des modèles de la vie qu'on peut vivre sous des constitutions comme les nôtres.

UNE SIMILITUDE DANS BROWNING.

Je ne sais combien d'entre nous ont lu le merveilleux drame de Browning "Sur un balcon". Ceux-là se rappelleront qu'il y a là dedans une reine qui se trouvait tellement au-dessus de ses sujets qu'elle n'avait jamais eu l'expérience d'être réellement aimée pour elle-même. Les gens l'avaient respectée comme une reine, mais ce qu'elle voulait, c'était d'être aimée comme femme. Au cours de l'intrigue de cette pièce, elle vient à croire tout à coup qu'un homme qui l'a admirablement servie comme ministre a appris, non seulement à la respecter comme reine, mais à l'aimer comme femme. Alors, toute pleine de cette émotion nouvelle, elle court auprès d'une de ses dames d'honneur, Constance, et lui dit: "Constance, vous êtes jeune. Vous n'avez jamais été reine. Les gens n'ont jamais été tenus à distance par la dignité artificielle de votre position. Des hommes vous ont aimée et vous avez aimé des hommes. Quand mon amoureux viendra et qu'il me dira ceci et cela, qu'est-ce que je ferai—qu'est-ce que je dirai?"

Nous sommes à peu près dans cette situation. Ces peuples ont maintenant

découvert la liberté. Ils vibrent d'une émotion nouvelle, ils sont remplis de l'immensité d'une chose qu'ils n'avaient jamais encore rêvée comme possible, ils sont ivres de la gloire de cette nouvelle vision et ils viennent nous dire: "Vous avez eu ceci avant nous. Vous avez eu cette vision et eu ces possibilités. Nous sommes à nous demander comment nous servir de notre liberté pour produire une grande civilisation. Qu'allons-nous faire?"

Et voilà pourquoi sur tous les peuples comme ceux du Canada et des Etats-Unis—et je ne fais aucune classification exclusive—reposent le fardeau et le privilège de donner l'exemple de la liberté dans l'ordre et dans la légalité. Il nous faut leur montrer où les concessions du droit de l'individu sont nécessaires au bien commun. Nous devons leur faire connaître que les premiers enivrants de cette nouvelle émotion sont décevants et que c'est seulement dans une société bien ordonnée que la liberté est en sûreté et en état de répandre toutes ses bénédictions. (Bruits et applaudissements.)

* RIVALITÉ DE GÉNÉROSITÉ.

Et nous avons pour le faire, de fait, la plus grande inspiration. Les deux ou trois dernières années de notre existence nous y ont spécialement préparés. Nous aussi nous sommes écartés jusqu'à un certain point de nos coutumes. Nous n'avons pas vécu comme à l'ordinaire. Nous avons eu de nouvelles pensées et cessé de songer au passé. Aucun d'entre nous n'a été égoïste. Nous n'avons pensé qu'au bien commun. Nos anciennes idées d'économie et de compétition, tout honorables qu'elles fussent en soi, dans des conditions ordinaires, ont toutes été mises au rancart, et il n'y a plus eu qu'une seule rivalité en compétition parmi nous tous—vos gens et les miens—et ce fut une rivalité de générosité, à qui pourrait rendre le plus grand service. Nos vies sont devenues différentes. Nous avons mobilisé nos ressources pour des fins différentes, et nous avons envoyé nos enfants, non plus à la charrue et à l'usine, mais sur le champ de bataille, et nous avons porté les cicatrices de la guerre dans nos cœurs, en constatatant tout le gaspillage et la destruction. Tout cela s'est fait, et pourtant nous nous en sommes occupés comme de toutes les autres choses que la

liberté nous avait données à faire, d'une façon bien ordonnée, et nous avons appris que nous pouvons appliquer ces capacités à des fins grandioses, et que les vieilles théories d'après lesquelles nous avons toujours travaillé, que l'ordre et la légalité, la consultation et la conférence, ainsi que l'évolution graduelle du droit et des intérêts communs, sont les procédés par lesquels on peut arriver finalement à la sécurité. Aussi nous sommes maintenant spécialement adaptés à cela, je crois.

Et puis vos fils s'en reviennent, vos fils s'en reviennent au foyer, en grand nombre, espérons-le, et promptement. Et il n'y a aucun doute que vous avez constaté qu'ils étaient différents des enfants qui sont partis. Un ouvrier religieux de la Y.M.C.A., parti en France, s'adressait à quelque cinq ou six cents soldats américains. Il avait eu beaucoup d'expérience aux Etats-Unis et croyait savoir exactement ce qu'il fallait dire aux jeunes gens—leur dire ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils ne devaient pas faire. Il s'aperçut qu'il n'avait pas beaucoup de succès avec ce groupe de soldats et une idée le frappa, c'est qu'il ne savait pas lui-même à quoi ils pensaient. Evidemment, ils ne partageaient pas ses idées. Il leur distribua donc des feuillets blancs et des crayons et leur demanda d'écrire pour lui ce qu'ils considéraient les trois plus grands péchés, chacun à son point de vue individuel. Il recueillit ensuite ces billets pour les examiner. Quand le vote eut été pris, il était unanime quant au péché n° 1, presque unanime pour le péché n° 2, et en bonne majorité pour le péché n° 3; et, dans leur ordre, ces péchés étaient les suivants: n° 1, au sujet duquel la compagnie tout entière était unanime et qu'elle considérait le plus grand péché, la lâcheté; n° 2, à la presque unanimité, c'était l'égoïsme, la répugnance d'un soldat à porter son juste fardeau de la lutte; et le n° 3, où il y avait une bonne majorité, était la présomption (*big head*). (Appl.) Et, de fait, c'est vrai; c'en est un gros.

ILS TROUVERONT TOUT CHANGÉ.

Vos soldats ne reviendront pas avec la même catégorie de vertus. Cette guerre a simplifié les choses infiniment. Nous n'avons pas eu le temps de nous

[Suite à la page 10.]

L'AVIATION ET LA SURVEILLANCE DES FORÊTS

On espère que les aéroplanes pourront être utilisés dans la prévention des feux de forêts.

Avec la cessation des hostilités outre-mer, l'utilisation des aéroplanes en temps de paix est devenue une question d'actualité, et qui reçoit beaucoup d'attention. La Commission de conservation publie l'article suivant, pour montrer comment les aéroplanes pourraient être mis au service de la protection des forêts:

Des expériences poursuivies dans le Wisconsin corroborent l'opinion exprimée par des aviateurs de retour du front, qu'il s'ouvre là un champ très vaste pour le développement de l'aviation.

Le service forestier de la Colombie-Britannique a acquiescé à la conviction, au cours de l'an dernier, qu'un service aérien de surveillance des forêts, comme protection contre les incendies était chose pratique, et loua un hydroplane qui devait être mis en service sur la longue ligne côtière de cette province. Malheureusement, l'hydroplane fut brisé accidentellement avant d'avoir été mis à l'essai. Il est entendu que l'expérience sera reprise au cours de la saison de 1919.

Les associations coopératives de protection des forêts de la province de Québec, sous la direction de l'association du Saint-Maurice, sont aussi à prendre des mesures pour organiser un service de surveillance par hydroplane ou aéroplane, des forêts exploitées par elles dans cette province.

On a aussi attiré sur la question, l'attention du service canadien d'aviation, qui est tout particulièrement bien placé pour faire des expériences de cette nature et pour démontrer dans quelle mesure et sous quelles conditions, l'aéroplane peut servir avantageusement à la protection des forêts. C'est un sujet d'une telle importance nationale, que l'intervention, d'agences fédérales y serait pleinement justifiée.

Il ne faut pas oublier cependant que le maintien d'un tel service entraînerait des dépenses considérables pour l'entretien des machines et le salaire du personnel; que la surveillance par des gardes à pied, devrait être continuée quand même, surtout dans les régions colonisées; et que la seule découverte d'un incendie, si prompt elle, perd beaucoup de sa valeur à moins que des moyens appropriés soient pris pour conduire immédiatement une équipe d'hommes sur la scène de l'incendie. Ceci entraîne la nécessité d'améliorer les moyens de communication et de transport, en même temps qu'on améliore le service de surveillance. Il est à supposer que cela prendra un peu de temps, avant que des équipes de pompiers puissent être transportées en aéroplanes. En attendant, la construction de routes, de sentiers et de portages et l'achat de bateaux à essence, de camions automobiles, de pompes portatives, etc., s'imposeront. Les communications devront être également améliorées, au moyen soit de la télégraphie ou du téléphone sans fil. Les améliorations réalisées au front dans ces divers systèmes seront sans doute trouvées très utiles dans le cas qui nous occupe.

Durant la guerre, l'aéroplane a rendu des services incalculables dans la préparation de cartes par photographie. De même pourra-t-il rendre des services insoupçonnés dans le dressage de cartes des vastes régions, relativement inexploitées, de nos forêts du nord. De cette façon, il sera facile de se faire une idée plus exacte de nos réserves forestières, qu'il serait possible autrement, d'ici un grand nombre d'années. Le travail aérien devrait naturellement être complété par une étude détaillée faite sur le sol même, pour déterminer la composition spécifique et la richesse moyenne des diverses forêts. Ce travail pourrait être poursuivi en complément du travail de surveillance fait par les aéroplanes, ou d'une façon tout à fait indépendante, comme il sera jugé préférable dans chaque cas.

L'EFFORT DU CANADA POUR LA GRANDE GUERRE.

[Suite de la page 9.]

inquiéter des petites choses; nous avons été assez occupés par les grandes. Nous sommes remontés aux éléments mêmes de la vie. Ces garçons s'en reviennent chez eux et ils vont vous trouver changés, tout comme ils ont eux-mêmes changé, avec de nouveaux aperçus de la vie, des désirs nouveaux; et votre problème et leur problème, notre problème, sera à l'avenir de ne pas laisser perdre ces vertus nouvelles et simples, mais de transformer en vertus civiques ces qualités héroïques dont les soldats ont donné tant de preuves alors qu'ils se battaient au front.

Ainsi donc quelque jour—avant bien longtemps—un jour, l'histoire de cette guerre sera écrite. Non pas l'histoire des batailles; celle-ci sera sans doute écrite par tout le monde, et il y aura toutes sortes de croyances et d'opinions à ce sujet—de vives controverses pour décider si le contingent A a monté ou descendu la côte à telle ou telle heure, et ainsi de suite; mais, un jour, l'histoire de cette guerre sera écrite, au point de vue de son effet sur la civilisation, la conséquence pour l'humanité de la lutte que nous avons faite et de la victoire que nous avons remportée. Cette histoire ne pourra pas être faite sans parler des hommes en France. Elle fera l'image de la bonhomie et de la bonne humeur infinies des soldats des armées alliées, les vôtres et les nôtres. Vos soldats, comme les nôtres, étaient connus en France comme les hommes au visage riant. Ils ont été braves et forts et de bonne humeur, et ils savaient ce qu'ils allaient faire. Ils savaient pourquoi ils étaient là et ils n'ont jamais bronché. Et l'on discutera le miracle qui a permis que ces jeunes gens fussent inspirés, sans le savoir, par la morale d'une grande cause, au point d'être les soldats qu'ils ont été.

PROPAGATION DE L'ÉGALITÉ.

Puis l'histoire étudiera l'état de l'univers et il trouvera l'humanité dans une condition plus heureuse. De plus grandes libertés se seront développées, une propagation plus universelle de l'égalité de l'opportunité, une accentuation plus forte du droit de tout enfant venant au monde à l'éducation et à la chance de développer au maximum les talents que Dieu lui a donnés, quels qu'ils soient, et il y aura une entente plus douce entre les nations; encore de la compétition; encore l'effort pour le commerce; oui, tant parmi les nations que chez les individus; mais moins de disposition chez le genre humain à considérer grandes les choses qui sont simplement grosses; une demande plus pressante à l'effet que nos activités, personnelles, nationales et internationales, aient une qualité morale; moins de malheur dans le monde; et aux nations libres et autonomes viendront s'ajouter d'autres peuples sans nombre, rachetés de l'esclavage intellectuel et politique, de la souffrance et de la dégradation, comme conséquence de cette grande expérience. Et quand l'historien sera rendu à la fin du chapitre et qu'il aura enregistré le progrès immense du genre humain durant les vingt années que couvre son étude, il écrira—et ce sera la consolation de notre esprit—que, tout cruel qu'ait été le sacrifice et quelque enragée que la lutte ait paru être, quand elle nous a été imposée, quelque grandes qu'aient été la dévastation et les pertes et cruelles les souffrances personnelles, le prix en a eu ses compensations dans la destinée supérieure tracée à la race humaine.

Exportations de beurre du Canada.

D'après les données fournies par le ministère du Commerce, qui ont servi de base au tableau sommaire du commerce canadien au cours des trois dernières années préparé par le Bureau fédéral des statistiques, le Canada a exporté en 1916, 7,713,265 livres de beurre évalué à \$2,377,740; en 1917, il en a exporté 4,008,186 livres évaluées à \$1,572,438; et en 1918, 9,731,500 livres évaluées à \$4,274,606.

A tout événement, il semble bien qu'un champ nouveau d'activité s'ouvre à l'aviation, dans le service forestier.—C. L.

LE LICENCIEMENT DES TROUPES CANADIENNES D'OUTRE-MER.

[Suite de la page 1.]

frais de voyage au Canada depuis le 11 novembre se verront rembourser cette somme.

Le document officiel se lit comme suit:

“Appréciant profondément le dévouement, l'héroïsme et la bonne humeur avec lesquels les membres de tous rangs du Corps expéditionnaire canadien ont rempli leur devoir pendant la durée de leur service outre-mer le gouvernement du Canada met tout en œuvre pour hâter la démobilisation de ce Corps et le retour des officiers et des soldats, avec leurs dépendants, à leurs foyers canadiens.

“La période d'attente qui précède le licenciement, est reconnue comme une période ennuyeuse et les hommes de tous rangs sont invités à établir pour eux-mêmes durant cette période, un nouveau record de discipline et de joyeuse soumission au devoir, égal à celui qui déjà, autant que leur valeur sur le champ de bataille, a mérité le plus grand respect à nos troupes.

“Il faut bien comprendre que la rapidité de la démobilisation dépend en grande partie des facilités de transport en France, et on espère que les efforts et même les sacrifices faits par les autorités françaises et anglaises pour favoriser la rapide démobilisation des troupes canadiennes, seront appréciés. Déjà le retour de nos troupes a pu être accéléré, et le rapatriement des soldats et de leurs dépendants se fera encore plus rapidement dès que le retour du printemps aura rendu la navigation possible sur le Saint-Laurent.

“Bon nombre d'officiers et de soldats ont des parents en Angleterre qu'ils aimeront sans doute à voir avant de revenir au Canada. Des dispositions seront prises pour que ces entrevues puissent avoir lieu à l'endroit désiré.

“Comme témoignage de gratitude du peuple canadien aux hommes qui ont si longtemps et si vaillamment remplis leur devoir outre-mer, le gouvernement a décidé d'abolir le vieux système d'indemnité de licenciement, et de le remplacer par des allocations pour service de guerre, plus en harmonie avec les services rendus. Le nouveau système reconnaît la durée du service outre-mer, ce qui n'était pas fait par l'ancien. Pour les fins de paiement de ces allocations “tous les autres rangs”, sauf les sous-officiers de première classe, sont placés sur un même pied quant au chiffre de l'allocation.”

Le rapport donne ensuite le détail des allocations, montrant que les hommes de trois ans ou plus de service, avec dépendants qui reçoivent une indemnité de séparation, recevront \$600 en tout; ceux de deux ans ou plus, \$500; ceux d'un an ou plus \$400, et ceux de moins d'un an \$300. Les soldats n'ayant pas de dépendants qui reçoivent une indemnité de séparation, auront droit aux allocations ci-dessous:

Pour 3 ans de service ou plus...	\$420
Pour 2 ans de service ou plus...	350
Pour 1 an de service ou plus...	280
Pour moins d'un an de service...	210

“Les officiers et sous-officiers de première classe recevront proportionnellement les mêmes allocations que les hommes des autres rangs, la proportion étant établie d'après le montant de leur solde.

“Ceux qui ont fait du service sur l'un des théâtres de la guerre et qui ont été licenciés avant le 11 novembre dernier, recevront des allocations de guerre d'après la même échelle établie par le nouveau plan ci-dessus exposé.

“Le gouvernement a, de plus, fait les arrangements nécessaires pour le transport gratuit au Canada, des dépendants des soldats qui seront démobilisés dans ce pays. Cette disposition est rétroactive au 11 novembre 1918, et les dépendants qui, depuis cette date, ont payé leur dépense de voyage au Canada, seront remboursés”.

LE MAIRE DE QUÉBEC RECOMMANDE LES TIMBRES D'ÉPARGNE

Un moyen des plus pratiques d'enseigner l'économie aux Canadiens.

M. H. E. Lavigneur, M.P., maire de la cité de Québec, est un citoyen distingué dont l'opinion est respectée non seulement dans la province de Québec, mais par tout le Canada en général. Comme homme d'affaires, son appréciation de la valeur des timbres d'épargne de guerre a un cachet tout spécial. Dans une déclaration récente, il endosse cordialement le projet dans les termes suivants:

Le timbre d'épargne canadien qui vient d'être émis par le ministère des Finances, et qui est offert au public par la Commission Nationale des Economies de Guerre, est une innovation fort louable, qui devrait être très en faveur auprès de ceux qui cherchent une occasion profitable de placer leurs économies.

Il ne saurait y avoir de moyen plus pratique d'enseigner l'économie à notre population et d'accentuer le succès des emprunts canadiens durant la guerre. Des résultats merveilleux ont déjà été obtenus grâce à la campagne d'éducation poursuivie au sein de notre population. Par son prix modique et la grande facilité avec laquelle on peut l'acquérir par versements, le timbre d'épargne est destiné surtout à la petite épargne et à la jeunesse. C'est à la jeune génération qu'il inculquera avant tout le goût et la pratique de l'épargne et du prêt à l'Etat, qui ont fait la richesse de la France et qui seront les meilleurs gages de la prospérité future de notre pays. Et au point de vue de l'acquéreur même, le timbre d'épargne offre un placement de tout repos, avantageux et rémunérateur.

Je n'hésite pas à recommander fortement à tous mes concitoyens de profiter de l'offre avantageuse qui leur est faite et d'acheter en aussi grand nombre que possible les timbres d'épargne canadiens. Ce sera à la fois faire preuve de patriotisme et de bon jugement, car tout en contribuant à maintenir le crédit de notre pays et sa stabilité économique, l'acquéreur s'assurera par un placement sûr un rendement profitable pour quelques années à venir. Je souhaite à ce mouvement tout le succès qu'il mérite.

LES HEURES DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS CIVILS

Nouveaux règlements de présence préparés par la Commission du service civil conformément à une loi récente.

REGISTRES DE SERVICE.

Les règlements de service préparés par la Commission du service civil, ont été approuvés et mis en force par l'arrêté en conseil suivant adopté le 6 janvier 1919:

Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à la recommandation du secrétaire d'Etat suppléant et conformément aux provisions de l'arrêté en conseil (C.P. 2668) du 30 octobre 1918 est heureuse d'approuver les règlements suivants établissant les heures de présence des employés civils préposés par la Commission du service civil, et lesdits règlements sont par les présentes approuvés:

Règlements concernant les registres de service préparés par la Commission du service civil conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du service civil de 1918.

(Approuvés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 6e jour de janvier 1919.)

Registres de service.

1. Des livres de présence, des appareils enregistreurs de l'heure, ou autre système d'enregistrement du service approuvé, seront en usage dans chaque département. Chaque fonctionnaire en charge d'une division, ou d'une branche, sera responsable au sous-ministre de la bonne tenue des registres de service et de l'observance des règlements à ce sujet.

Heures de présence.

2. Du 1er octobre au 31 mai, les heures de présence que doivent observer les fonctionnaires ou employés non exemptés par la loi, ou non sujets à des règlements spéciaux à ce sujet, seront de 9 a.m. à 5 p.m. tous les jours excepté les dimanches et les jours de congé approuvés; excepté aussi, les samedis, où les heures seront de 9 a.m. à 1 p.m. Durant les mois de juin, juillet, août et septembre, pourvu que le Parlement ne siège pas, les heures de présence pour les jours non sujets à des dispositions spéciales seront de 9 a.m. à 4 p.m. Dans le cas des artisans, des hommes de métier ou des journaliers, les heures de présence seront, autant que possible, les heures qui prévalent au pays pour cette classe d'ouvriers, et seront telles que prescrites par le sous-ministre.

Si la nature du travail ou les exigences du service ne permettent pas à un fonctionnaire ou employé, ou à un groupe de fonctionnaires ou d'employés, d'observer d'une façon générale les heures de présence prescrites dans le paragraphe précédent, il sera toujours du pouvoir d'un sous-ministre de fixer en ces cas telles heures de présence qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt public.

Temps alloué pour le repas du midi.

3. Il sera alloué tous les jours pour le repas du midi une heure et demie, de 12.30 p.m. à 2 p.m., ou à telles autres heures que le fonctionnaire en charge, pour des raisons bonnes et suffisantes, déterminera. Si la nature du travail ou les exigences du service rendent la chose à désirer, et dans le cas des artisans, des hommes de métier et des journaliers, le temps alloué pour le repas du midi pourra être moins d'une heure et demie, et sera tel que prescrit par le sous-ministre.

Enregistrement de la présence.

4. Tout fonctionnaire ou employé, à l'exception de ceux exemptés par la loi ou les présents règlements, enregistrera

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
BUREAU DE LA PAPERIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:		
Enveloppes de manille.. . . .	Ottawa.. . . .	20 janvier.
Enveloppes bleues.. . . .	".. . . .	13 "
Imprimés tarifaires.. . . .	".. . . .	20 "
Enveloppes de manille.. . . .	".. . . .	16 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Sulfate de cuivre.. . . .	Alberta et Colombie-Britannique.. . . .	18 janvier.
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION:		
Boîtes de bois.. . . .	Ottawa.. . . .	16 janvier.
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX:		
Rails, coeurs, etc..	Canal Welland.. . . .	16 janvier.
Traverses.. . . .	".. . . .	16 "
Bois de service.. . . .	Canal de Soulanges.. . . .	13 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (DIVISION DES PÉNITENCIERS):		
Cuir de bœuf.. . . .	St-Vincent-de-Paul.. . . .	16 janvier.
Mélasses.. . . .	Dorchester.. . . .	22 "
Épiceries.. . . .	".. . . .	14 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (OPÉRATIONS D'INTERNEMENT):		
Sucre granulé.. . . .	Kapuskasing.. . . .	18 janvier.
Oléomargarine.. . . .	".. . . .	16 "
MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL:		
Outils.. . . .	Halifax.. . . .	25 janvier.
MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE:		
Bouilloires à revêtement d'aluminium.	Tranquille.. . . .	13 janvier.
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Instruments de chirurgie.. . . .	Ottawa.. . . .	16 janvier.
Farine, fromage, avoine roulée.. . . .	D.M. 13.. . . .	13 "
Lait.. . . .	" 4.. . . .	13 "
Riz, beurre, sucre.. . . .	" 4.. . . .	9 "
Lait.. . . .	Moosejaw.. . . .	13 "
Raisins.. . . .	M.D. N° 6.. . . .	13 "
Instruments de chirurgie.. . . .	Kingston.. . . .	17 "
Forêts.. . . .	Ottawa.. . . .	13 "
Limes.. . . .	".. . . .	13 "
Beurre.. . . .	M.D. N° 3.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	London.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Toronto.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Kingston.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Montréal.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Québec.. . . .	13 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	St-Jean.. . . .	14 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Halifax.. . . .	14 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Regina.. . . .	15 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Winnipeg.. . . .	15 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Calgary.. . . .	15 "
Huile à courroies, huile à cylindres et graisse.. . . .	Victoria.. . . .	20 "
Glace.. . . .	Ottawa.. . . .	9 "
Patrons à découper.. . . .	".. . . .	15 "
Acide muriatique.. . . .	".. . . .	15 "

tous les jours, en personne, l'heure de son arrivée et de son départ.

Exemption d'enregistrer la présence.

5. Les sous-ministres et les fonctionnaires des grades A, B et C de la première division du service intérieur, n'auront pas à enregistrer leur présence; dans le service extérieur, tels fonctionnaires que le sous-ministre désignera, cette exemption ne devant être accordée que dans les limites de l'intention des présents règlements. Dans le service non organisé, les fonctionnaires et les employés dont la nature des fonctions, ou à qui les exigences du service ne permettent pas l'enregistrement peuvent en être exemptés par le sous-ministre. L'exemption d'enregistrer sa présence n'autorisera aucun fonctionnaire ou employé à s'absenter durant les heures de travail.

Registres, quand accessibles.

6. Les registres seront accessibles aux fonctionnaires et employés avant et

jusqu'à l'heure fixée pour l'arrivée et ensuite fermés. Pourvu, toutefois, qu'il sera du ressort d'un sous-ministre de donner instruction aux fonctionnaires en charge des registres de service d'accorder un certain nombre de minutes de grâce, jusqu'à un maximum de quinze minutes, pour répondre aux cas spéciaux. Mais dans aucun département, ou branche, ce privilège ne doit devenir général et les heures d'arrivée considérées ainsi changées et si on abuse de ce privilège il sera enlevé. Les registres ne seront accessibles pour l'enregistrement du départ qu'au temps fixé pour la cessation du travail.

7. Tout fonctionnaire ou employé qui arrive en retard doit se présenter au fonctionnaire en charge de la division, ou de la branche, et enregistrer l'heure de son arrivée. Un rapport sera fait au sous-ministre sur la conduite de tout fonctionnaire ou employé qui

(a) ne peut donner une explication satisfaisante quand il est en retard; ou

TEMPS PERDU POUR GRÈVES EN DÉCEMBRE

D'après les chiffres fournis par la Gazette du Travail, la perte de temps causée par des différends industriels, en décembre dernier, a été beaucoup plus grande qu'en novembre et un peu plus grande aussi qu'en décembre 1917. Il y a eu, au cours de ce mois, dans un temps ou dans l'autre, 17 grèves, concernant approximativement 5,384 ouvriers et causant une perte de temps de 64,079 jours ouvrables, comparé à 23 grèves, 4,330 ouvriers et 36,843 jours ouvrables en novembre; et 9 grèves, 3,224 ouvriers et 33,540 jours ouvrables en décembre 1917.

À la date du 1er décembre, on avait enregistré 11 grèves, affectant 1,358 ouvriers. On a constaté cinq grèves nouvelles déclarées en décembre, contre onze en novembre; six des grèves existant avant décembre et trois de celles commencées dans ce mois ont été déclarées terminées, ce qui laissait huit grèves en cours, affectant 762 ouvriers, approximativement, à la fin de décembre 1918.

D'après le Bureau fédéral des statistiques, la valeur de la soie importée pour consommation au Canada était en 1916 de \$12,452,152; en 1917, de \$13,697,490, et en 1918, de \$19,712,320.

(b) qui a l'habitude de ne pas être ponctuel, dans l'heure de son arrivée; ou (c) qui s'absente sans congé durant les heures de bureau.

Un état mensuel de tous ces cas sera envoyé à la commission. Sur considération de ce rapport, la commission, après consultation avec le sous-ministre, fixera la punition à imposer dans tous les cas où des employés sont en défaut sur les points mentionnés ci-dessus.

Absence des fonctionnaires et employés.

8. Aucun fonctionnaire ne doit s'absenter de son travail sans motifs suffisants. Si un fonctionnaire est empêché par maladie ou autre raison majeure de se rendre au travail, il devra fournir immédiatement une explication de son absence, laquelle sera sans délai portée à la connaissance du sous-ministre. Tel fonctionnaire devra fournir telles preuves de sa maladie, ou de l'existence de raison majeure, que le sous-ministre jugera nécessaires.

Si un fonctionnaire s'absente sans permission, ou s'il ne donne pas d'explication satisfaisante de son absence, le sous-ministre pourra déduire du traitement de tel fonctionnaire sa paie pour chaque jour d'absence.

Les devoirs de tout fonctionnaire absent seront accomplis par ses confrères de bureau de la façon que le fonctionnaire en charge de la division ou de la branche autorisera ou ordonnera.

Les fonctionnaires devront servir après les heures ordinaires quand le fonctionnaire en charge de la division, ou de la branche à laquelle ils appartiennent, leur en fait la demande. Quand il sera nécessaire pour porter le travail à jour, ou pour exécuter un travail d'urgence, le personnel en charge de ce travail, ou, à la discrétion du sous-ministre, du fonctionnaire en charge de la division, tout le personnel, sera gardé après les heures de bureau ordinaires jusqu'à ce que ce travail soit terminé.

Rapport sur les registres de service en usage.

9. Dans les délais de deux mois après l'adoption des présents règlements le sous-ministre de chaque département soumettra à la commission un rapport sur le système, ou les systèmes d'enregistrement du service des fonctionnaires, commis et employés, suivis dans son département ou les différentes divisions de son département. Ce rapport devra contenir une explication claire du système en usage et le mode suivant lequel il est mis en pratique en ce qui concerne l'enregistrement des heures de bureau, l'arrivée en retard, l'absence durant les heures de bureau, le départ, ou tous autres détails relatifs à la présence des employés civils. Dans le cas où un fonctionnaire ou employé, ou un groupe de fonctionnaires ou employés, sont exemptés d'enregistrer leur présence, ou quand une exception est faite à la règle générale concernant les heures de présence, mention doit en être faite et la raison de telle exemption donnée en détail.

PUBLICATIONS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

La liste suivante des récentes publications du gouvernement est insérée en conformité de l'arrêté en conseil (C.P. 1522) du 28 octobre 1915, qui exige que ces listes soient publiées d'une semaine à l'autre.

Lorsqu'une publication est marquée d'un astérisque (*) les demandes au sujet du volume ou du rapport en question doivent être adressées au ministère qui la publie. Dans tous les autres cas, il faut s'adresser au chef de la distribution, département des impressions et de la papeterie publiques, Ottawa. Le prix indiqué pour les publications doit dans chaque cas accompagner la demande.

AGRICULTURE.

Annual Report of the Department for year ending March 31, 1918, 96 pp.—\$0.05.
Report of the Dominion Experimental Farms for year ending March 31, 1918, 148 pp.—\$0.10.

Canadian Bark Beetles (Part II)—\$0.25.
*Agricultural Gazette of Canada for December, 1918—\$0.10.

BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA.

Judgments, Orders, Regulations, and Rulings (fortnightly edition). Vol. VIII, No. 20. (Jan. 1st.)
Single numbers—20c.
Annual subscription—\$3.00.

Twelfth Annual Report of the Board of Railway Commissioners for year ending March 31, 1917, 108 pp.—\$0.10.

*La Gazette Agricole du Canada, novembre 1918—\$0.10.

*L'élevage du Mouton au Canada (Division de l'Industrie Animale). Bulletin N° 12, 104 pp. Gratuit.

*La Basse-cour à la ville et à la campagne (Fermes Expérimentales du Dominion). Bulletin N° 89, 50 pp. Gratuit.

*Distribution of Pure-Bred Male Animals (Live Stock Branch). Booklet No. 3, 66 pp. Free.

*Le contrôle de la production laitière. Circulaire N° 25, 26 pp. Gratuit.

DOUANES ET REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Trade Report for 1917-18—\$0.80.

Rapport du Ministère (tableaux des importations et des exportations) pour l'exercice terminé le 31 mars 1917, 900 pp.—\$0.80.

*Lard and Substitutes: Bulletin No. 414, 16 pp. Free.

FINANCES.

*Canada War Thrift Book, 59 pp. Free.

INTÉRIEUR.

Annual Report of the Department for year ending March 31, 1917 (Water Power Branch), 110 pp. Free.

*List of Unoccupied and Uncultivated Lands in Alberta, 28 pp. Free.

* " " " " Manitoba, 41 pp. Free.

*The New Manitoba District, its resources and development, 44 pp. Free.

*Precise Levelling, certain lines in Quebec, Ontario and British Columbia, 68 pp. Free.

*Catalogue of Maps in the collection of the Geographic Board (Corrected to Jan. 1st, 1918), 52 pp. Free.

*Industries de Québec employant du bois. Bulletin No. 83 (Division des Forêts), 88 pp. Gratuit.

*Soldiers Settlement Board of Canada, Handbook giving information regarding Land Settlement and Agricultural Loans for Returned Soldiers, 24 pp. Free.

TRAVAIL.

*Labour Legislation in Canada as existing December 31, 1915, 750 pp. Free.

*Labour Gazette, December, 1918, 97 pp.—\$0.03.

*La Gazette du Travail, décembre 1918, 104 pp.—\$0.03.

*Report on the operations of Flour-milling Companies in Canada, 40 pp. Free.

MARINE.

Annual Report of the Department for year ending March 31, 1918, 108 pp.—\$0.05.

MILICE.

*Pension Regulations for those serving in the Naval Forces and the Canadian Expeditionary Force, 16 pp. Free.

MINES.

Summary Report, 1917 (Mines Branch), 152 pp.—\$0.15.

*Preliminary Report of the Mineral Production of Canada during year 1917, 20 pp. Free.

*Analyses of Canadian Fuels—Part I.—Maritime Provinces. Free.

* " " " " Part II.—Quebec and Ontario. Free.

* " " " " Part III.—Manitoba. Free.

* " " " " Part IV.—Alberta and the Northwest. Free.

* " " " " Part V.—British Columbia and the Yukon. Free.

*Annual report on the Mineral Production of Canada during the calendar year 1916, 346 pp. Free.

*Summary Report, 1917, Part B (Geological Survey), 48 pp. Free.

* " " " " Part D (Geological Survey), 48 pp. Free.

* " " " " Part E (Geological Survey), 48 pp. Free.

*Museum Bulletin No. 28. The Hawks of the Canadian Prairie Provinces in their Relation to Agriculture, 10 pp. Free.

*Gisements de Magnésite du district de Grenville, comté d'Argenteuil. Mémoire 98, 84 pp. Gratuit.

SERVICE NAVAL.

Annual Report of the Department for year ending March 31, 1918, 50 pp.—\$0.05.

*Tide Tables for the Eastern Coasts of Canada for year 1919, 84 pp. Free.

* " " " " Pacific Coast of Canada for year 1919, 64 pp. Free.

L'INFORMATION PUBLIQUE.

*Revelations of Prince Lichnowsky, 24 pp. Free.

*Bulletin Officiel Canadien, mardi, janvier, 12 pp. Gratuit.

*"Sacrifice—The Price of Victory," address delivered by Capt. Frank Edwards, Royal Fusiliers, 12 pp. Free.

Canada's war effort. Free.

TRAVAUX PUBLICS.

*Georgian Bay Canal Commission—Interim report No. 1, Wheat Prices, 48 pp.—\$0.05.

*Georgian Bay Canal Commission—Interim report No. 3 (Transatlantic Passenger and Freight Traffic and Steamship Subsidies), 55 pp.—\$0.05.

PLUSIEURS LANGUES PARLÉES AU CANADA

La littérature de propagande des timbres d'épargne de guerre est publiée dans un nombre considérable d'idiômes différents.

La littérature de propagande publiée par les directeurs de la campagne entreprise en faveur des timbres d'épargne de guerre et des timbres d'économie démontre une fois de plus que le Canada est un pays de plusieurs nationalités. On a déjà imprimé des brochures en anglais, français, italien, suédois, norvégien, islandais, allemand, ruthène, polonais et hébreu.

Les neuf-dixièmes de la littérature française seront, naturellement, distribués dans la province de Québec, bien qu'une certaine quantité soit destinée aux groupes français que l'on trouve pratiquement dans toutes les provinces. L'italien, l'hébreu et le polonais seront nécessaires surtout dans les grands centres et il en est de même pour le ruthène. Comme question de fait les grandes villes recevront un peu de tout en fait de littérature multilingue.

Dans les districts ruraux des provinces des prairies on enverra de la littérature en langues suédoise, norvégienne, islandaise, allemande et ruthène. De fait, les timbres d'épargne de guerre et les timbres d'économie ont été accueillis avec beaucoup de faveur dans les milieux habités par les citoyens d'extraction étrangère dont un grand nombre ont appris, dans leur pays natal, les avantages offerts par cette façon de faire des économies. Le plan canadien d'épargne de guerre a aussi été fortement encouragé par la presse de langue étrangère.

Ceux qui désirent se procurer de la littérature publiée dans l'une ou l'autre des langues mentionnées plus haut n'ont qu'à s'adresser au "Comité National d'Épargne de Guerre, Ottawa", ou à l'un ou l'autre des comités de districts établis dans les différentes provinces.

Importations d'animaux.

En 1916, la valeur des animaux vivants importés au Canada pour la consommation était de \$981,866; en 1917, elle était de \$2,522,480, et l'an dernier elle était de \$1,614,165, d'après le Bureau fédéral des statistiques.

SECRETARIAT D'ÉTAT.

Statutory List—Containing the names of all persons residing and carrying on business in neutral countries with whom persons in Canada are prohibited from trading, 74 pp.—\$0.20.

RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE.

Report of the work of the Invalided Soldiers' Commission for year ending May 31, 1918, 110 pp. Free.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Report of the Department for year ending March 31, 1918, 40 pp.—\$0.05.

Weights and Measures, Gas and Electricity for year ending March 31, 1918, Part II—40 pp.—\$0.05.

Inspection des poids et mesures, du gaz et de l'électricité pour l'exercice terminé le 31 mars 1918, 40 pp.—\$0.05.

Monthly Report of the Trade of Canada, October, 1918—\$0.20.

Board of Grain Commissioners for Canada, report for year ending August 31, 1917, 144 pp.—\$0.10.

Census of Prairie Provinces (Population and Agriculture), 422 pp.—\$0.30.

*Patent Office Record and Register of Copyrights and Trade Marks, October, 1918—\$0.20.

*Bulletin mensuel de la Statistique Agricole, octobre 1918. Gratuit.

*Trade Bulletin, No. 778, December 30. Free.

*The Lyons Fair—supplement to Weekly Bulletin, 16 pp. Free.

*Manufactured Cattle Feeds, Bulletin No. 417, 6 pp. Free.

*Maple Sugar, Bulletin No. 415, 11 pp. Free.

IL FAUT PRÉFÉRER LA GRAINE INDIGÈNE

Le climat et le sol exercent une grande influence sur la graine de semence.

La division des fermes expérimentales du département de l'Agriculture s'exprime comme suit sur la valeur comparée des graines de tabac importées et du pays:

Des expériences spéciales et la culture régulière ont démontré que la graine de tabac est, de toutes les semences, l'une des plus sensibles aux influences de sol et de climat. Des variétés considérées comme idéales dans certaines sections du pays pour la production d'un type donné de feuilles, ont été semées dans d'autres parties du pays où le sol et le climat étaient différents, et y ont subi de tels changements quant à la longueur, la largeur, et l'épaisseur de leurs feuilles, l'élasticité, le rendement et la qualité, qu'elles sont devenues pratiquement inutilisables pour la production de la feuille désirée. Même quand des changements aussi radicaux ne se produisaient pas, il a été clairement démontré par des expériences à la station de tabac Harrow, que la graine de tabac du pays germe plus rapidement et produit plus tôt du plant pour la transplantation, que la graine importée. Sur le champ, on a trouvé que les plants de tabacs indigènes mûrissaient plus uniformément, et de quatre à sept jours plus tôt que les plants sortis de graines non acclimatées. Au surplus, les caractéristiques d'un plant de tabac sont, en grande partie, héritées de la plante-mère, et peuvent s'améliorer ou détériorer suivant que la graine de semence est choisie avec plus ou moins de soin et de jugement.

A cause de ces faits, et vue la brièveté de la saison de culture au Canada, l'importance de se procurer de la bonne semence indigène est évidente.

LITTÉRATURE D'ÉPARGNE DE GUERRE PUBLIÉE EN FRANÇAIS.

Le Comité national d'épargne de guerre publie en français des certificats d'épargne de guerre, des cartes d'économie, et toute la littérature de propagande qui se rapporte à cette entreprise. Le comité fait en même temps une vigoureuse publicité dans la presse française du Dominion. Le plus bel encouragement est donné aux timbres d'épargne de guerre et aux timbres d'économie par les Canadiens français les plus éminents dont plusieurs ont bien voulu nous donner des interviews donnant les raisons de leur approbation.